

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED. ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 23 10 88, tél. adm. et publ. (039) 23 10 87 CCP 23 313
Lausanne Saint-Pierre 1 tél. (021) 22 69 10 CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél. (022) 37 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4 50
3 mois Fr. 13.— 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.— LE NUMERO 30 ct Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Vers l'introduction des congés culturels en Suisse...

La section romande de la Fédération suisse pour l'éducation des adultes (FSEA) annonce la mise sur pied à Jongny, le samedi 12 juin, d'un colloque public ayant pour sujet: «Les congés culturels: pour quoi? Pour qui? Pour quand?»

ESSAI DE DÉFINITION DES CONCEPTS...

Il n'est pas toujours facile de s'entendre sur la portée des mots et leur sens exact. C'est pourquoi, au vocable «congé culturel», facilement utilisé en Suisse romande, a été substitué

notamment au Conseil de l'Europe le terme «congé-éducation». Ce concept, qui s'est considérablement développé au cours des dernières décennies dans le droit du travail de plusieurs pays européens, se révèle de plus en plus comme un facteur de promotion sociale et un élément essentiel dans l'élaboration d'un système global d'éducation permanente.

ACTIONS CONCERTÉES OU SÉPARÉES?...

Le problème n'est certes pas entièrement nouveau et divers milieux et entreprises s'en sont déjà inquiétés, le plus souvent dans le cadre de la formation professionnelle. Plusieurs pays voisins ont déjà légiféré en la matière. De son côté, l'Union syndicale suisse a adressé l'an passé à ses membres des recommandations concernant les congés culturels, de façon qu'ils soient inclus dans les conventions collectives de travail. En 1965, la Conférence internationale du travail avait aussi abordé la question, de même que la Conférence de l'Unesco à Grenoble, en 1964. Depuis lors, le Conseil de l'Europe, qui a prévu à l'article 10 de sa charte le droit à la formation et au recyclage, a organisé, en octobre 1970, sous les auspices de son comité de l'éducation extrascolaire et du développement culturel, une table ronde sur le congé-éducation, dirigé par M. Bruno Muralt, président suisse de la FSEA et secrétaire de la Centrale suisse d'éducation ouvrière. Les conclusions émises sous la forme d'une recommandation au comité des ministres préconisent qu'il serait hautement (Suite en dernière page.)

A PROPOS...

Je lis dans une brochure intitulée «Les Juifs dans les Pays arabes», éditée par le CID (Centre d'information et de documentation, Genève): «Parmi les mesures les plus remarquables (prises par le Gouvernement syrien après 1967 [réd.]), on peut distinguer les suivantes:

- Fermeture des écoles juives et remise des locaux aux réfugiés palestiniens... (Mettons que dans une certaine mesure on puisse comprendre.)
- Destruction du cimetière juif de Damas pour y faire passer la route de l'aéroport.
- Examens scolaires fixés au jour du samedi afin d'empêcher les élèves juifs d'y participer.
- Surveillance exercée en permanence sur les Juifs.
- Comportement partiel de la police et des autorités légales, par exemple, les plaintes et les réclamations déposées par les Juifs contre des musulmans ne sont jamais prises en considération.
- Désignation des Juifs sur les cartes d'identité comme «Musa-

wi» (de confession mosaïque) alors que la religion n'est pas mentionnée sur les cartes d'identité des autres.

- Emprisonnement d'un certain nombre de Juifs pour avoir essayé de quitter le pays.
- Campagne officielle d'excitation contre les Juifs par la radio et dans les mosquées.
- Installation de réfugiés palestiniens dans le quartier juif de Damas: les intrus ne perdent dès lors aucune occasion d'humilier ou d'attaquer les Juifs qui y résident.»

Et encore:
«Interdiction de se rendre à une distance de plus de 4 km. de leurs lieux de résidence...»

La situation semble être la même en Irak, en Libye, etc. D'un autre côté, il n'est pas prouvé que les Palestiniens résidant dans les territoires occupés par Israël soient vraiment heureux...

D'un autre côté encore, j'étais l'autre jour à Bienne: le nombre d'inscriptions, dans les vespasiennes, du genre «Italie = m...», vous n'avez aucune idée!

JEANLOUIS CORNUZ.

Vivent les mamans!



«Gnangnan», «récupérée par la société de consommation», tout ce qu'on veut, la Fête des mères n'en reste pas moins une occasion de rendre un hommage mérité à toutes les mères, une fois l'an. Peu importe la forme sous laquelle vous le ferez dimanche: faites-le! Notre bambin vous suggère d'ailleurs une jolie méthode...

Gilles Martinet à Lausanne

La société socialiste reste encore à réaliser

«Cinq expériences communistes», tel a été le thème de la conférence présentée hier soir à Lausanne par Gilles Martinet, membre du PSU français et rédacteur au «Nouvel Observateur». Une centaine de personnes ont assisté à cette soirée politique organisée par les Jeunesses socialistes. Un auditoire que l'on aurait souhaité moins clairsemé, connaissant la valeur de la personnalité auteur de plusieurs ouvrages dignes d'intérêt.

En guise d'introduction, C. Bossoney, des J.S. lausannoises a tout d'abord esquissé le portrait du système capitaliste helvétique, relevant en passant ses principales caractéristiques et ses incidences sur la société elle-même. De quoi inciter chacun à faire un effort de réflexion.

Les propos de Gilles Martinet sont également une invitation à la réflexion. Avec une étonnante maîtrise,

l'orateur a fait le diagnostic des différents systèmes communistes afin d'en dégager leurs principes fondamentaux. Pour y arriver l'analyse historique ne suffit pas. Il faut donc amorcer une étude structurelle pour chaque société dirigée par un régime communiste totalitaire. C'est d'ailleurs dans ce sens que Marx a jugé le capitalisme. Des quatorze Etats actuellement engagés dans une expérience communiste, le conférencier a extrait cinq tendances bien marquées, celles qui laissent apparaître certaines contradictions avec les hypothèses de travail marxiste. L'expérience mère soviétique, selon M. Martinet, a en fait débouché sur deux voies bien distinctes. D'un côté, on trouve le système yougoslave et plus brièvement celui de la Tchécoslovaquie durant la période du printemps de Prague, et de l'autre côté, (Suite en dernière page.)

PANORAMA DE LA JOURNÉE EN SUISSE

Grève du bâtiment: échec et mat...

Les grèves des ouvriers du bâtiment qui durent depuis dix jours à Genève sont terminées, et les derniers grévistes reprennent le travail vendredi matin. Les principales revendications des ouvriers n'ont cependant pas été accordées.

A l'entreprise Vaucher et Rey (chantier du BIT en grève depuis le 27 avril), la plupart des ouvriers ont repris le travail jeudi matin. 30 sont rentrés en Espagne mercredi ou jeudi, et une vingtaine, découragés, ont attendu vendredi pour retourner au chantier. Chez Zschokke, c'est une trentaine d'ouvriers qui avaient cessé le travail mercredi et qui le reprendront aujourd'hui.

Les résultats obtenus sont minimes: les ouvriers pourront toucher en acompte 80% de leur salaire, sans retenue pour leur loyer, cette retenue n'étant faite qu'à la fin du mois, et un bus sera mis à leur disposition pour faire les trajets directement entre leurs baraquements et le chantier, la différence entre le prix normal de la carte d'abonnement du bus et cette prestation étant couverte par l'entreprise. En outre, les ouvriers les moins payés toucheront 10 à 20 ct. de plus par heure. En revanche, ils n'obtiennent pas le paiement des heures de grève, qu'ils peuvent rattraper en dehors des heures normales, ni la prise en charge des frais de transport par l'entreprise, ni la transformation du salaire moyen et salaire minimum. Enfin, la revendication sur le versement des allocations familiales semble due à une confusion, et les revendications sur les conditions de logement dans les baraquements sont du ressort de l'Etat, à qui ces derniers appartiennent.

CONFÉDÉRATION: ALLOCATION POUR FREINER L'HÉMORRAGIE DE PERSONNEL

Le personnel de la Confédération va recevoir l'automne prochain une allocation spéciale d'un montant maximum de 700 fr. Le message du Conseil fédéral à ce sujet a été rendu public jeudi matin. Le versement de l'allocation d'automne a été décidé à la suite de la situation en matière de personnel. La grave pénurie qui sévit actuellement a amené de nombreux départs, en

particulier aux PTT et aux CFF, dans les grandes villes.

La «mesure transitoire» que constitue l'allocation d'automne doit donc aider à empêcher une nouvelle augmentation du nombre des départs d'agents au service de la Confédération et notamment éviter que des fonctionnaires et des employés bien au courant de leurs travaux, dans les grands centres, n'envisagent un changement de place. L'allocation sera échelonnée d'après les lieux de service. Elle se monterait à 700 fr. dans les cinq grandes villes, à 600 fr. dans les villes de 20 000 à 100 000 habitants, à 500 fr. pour les fonctionnaires des autres localités. La dépense totale pour la Confédération sera de 73 millions de francs, c'est-à-dire 2,5% de ce que représente la dépense globale pour les traitements en 1971.

«Longues oreilles»: enquête terminée

L'enquête fédérale ouverte vers la fin de l'année dernière, à la suite d'écoutes téléphoniques illégales auxquelles se livrait une agence genevoise de détectives privés étant maintenant close, le Département fédéral de justice et police a délégué la cause aux autorités du canton de Genève pour instruction et jugement. Les infractions retenues sont principalement le service de renseignements économiques (art. 273 CPS) et l'écoute et l'enregistrement de conversations entre d'autres personnes (art. 179 bis et sexies CPS). L'enquête menée jusqu'à présent a fait apparaître d'autres facteurs punissables tels que les infractions contre les devoirs de fonction commises par des fonctionnaires du canton de Genève.

Encore une fabrique fermée

Une fabrique de montre, la Roamer Watch Cie S.A. à Soleure, a décidé de fermer sa filiale de Krattigen, près de Spiez, pour des raisons économiques. Vingt-cinq employés devront chercher un autre emploi, la fermeture étant prévue pour le début du mois de juillet. Il y a quarante ans que la fabrique de Krattigen avait été ouverte. Des cinq filiales de Roamer il n'en restera plus que trois puisque l'une d'elles avait déjà été fermée l'année passée, à Rechterswil (SO).

Infâme pétition xénophobe

Le Conseil d'Etat du canton de Genève doit ordonner l'évacuation de 5000 logements construits depuis 1950, loués à du personnel étranger, et les mettre à la disposition des Suisses exclusivement, aucun des étrangers congédiés ne doit pouvoir obtenir un nouveau logement, mais ils doivent tous quitter le pays. Enfin tout Suisse doit toujours pouvoir obtenir le logement occupé par un étranger: c'est ce que demande une pétition qui circule actuellement à Genève, et qui est signée par des «Suisses libres». Inimaginable infamie.

ZURICH: UN MALAIS TUE UN COMPATRIOTE

Un jeune Malais de 22 ans, Chan Sooi Tuck, qui était recherché par la police à la suite du meurtre commis mercredi soir dans une auberge de jeunesse de Zurich, a été arrêté. Au cours d'une rixe à l'auberge de jeunesse, le jeune homme avait poignardé un compatriote qui devait succomber à ses blessures. Les motifs de son acte demeurent mystérieux. D'autre part, la police n'a pas encore réussi à identifier la victime.

FUSION NESTLÉ-URSINA: C'EST FAIT

1828 actionnaires représentant 1 263 669 voix, soit 64,6% du capital social, ont assisté jeudi après midi, au Palais de Beaulieu, à Lausanne, à l'assemblée générale des actionnaires de Nestlé Alimentana S.A. L'assemblée a approuvé toutes les propositions du Conseil d'administration et notamment la fusion par absorption d'Ursina-Franck S.A., déjà ratifiée la veille à une très grosse majorité par les actionnaires de cette dernière entreprise.

LUCERNE: ÉLECTION TACITE

Le Comité central du Parti radical du canton de Lucerne a décidé, mercredi soir, à l'unanimité, de retirer la candidature de M. R. Schiltknecht au septième siège du Conseil d'Etat et de ne maintenir que celle du conseiller national Krummenacher, de sorte que si aucun candidat au Conseil d'Etat n'est désigné par un autre parti jusqu'à lundi prochain à midi, M. Krummen-

cher deviendra le septième membre du Gouvernement lucernois. La composition politique de l'exécutif du canton de Lucerne resterait dans ce cas inchangée avec quatre représentants démocrates-chrétiens, deux radicaux et un socialiste.

NOUVELLES DIVERSES

Représailles? Un incendie, vraisemblablement criminel a détruit une maison appartenant au conseiller national Franzoni, dans le val Blenio. Or, M. Franzoni est président d'une société d'exploitation de télésiège à qui des terrains viennent d'être cédés, sans accord unanime semble-t-il. — Quelque 200 manifestants ont réclamé hier devant la prison Saint-Antoine de Genève, la libération des acteurs de Tréaux libres. — M. P. Micheli, ex-ambassadeur et ancien chef de la division des affaires politiques, a été nommé nouveau membre du CICR. — Le 11^e concours international d'émissions de variétés télévisées La Rose d'Or de Montreux, qui s'était ouvert le 29 avril, s'est terminé jeudi par la proclamation du palmarès et la remise des prix. La Rose d'Or, à laquelle s'ajoute un prix en espèces de 10 000 fra., a été décernée à l'émission «Lodyski's Flohmarkt Company», de la Télévision autrichienne, qui a remporté également le prix spécial de la ville de Montreux pour l'émission la plus gaie et le prix de la presse. La Rose d'Argent est allée à «Monty Python's Flying Circus» (BBC, Grande-Bretagne), et la Rose de Bronze à «Ich bin» (Allemagne fédérale), l'émission allemande obtenant en outre une mention du jury de la presse. Le grand jury a décerné des mentions aux émissions «The Point» (ABC, Etats-Unis) et «Love And Marriage» (Finlande). — Un camionneur a commis jeudi après midi une imprudence qui a coûté la vie à une dame de 85 ans, Mme Georgine Thuillard, de Lausanne: un camion italien arrivait à Genève par l'autoroute, et au lieu de prendre la sortie vers la ville, il continua sur la semi-autoroute conduisant à l'aéroport. Se rendant compte de son erreur, le chauffeur fit demi-tour, ce qui est interdit, et son véhicule heurta de plein fouet une voiture qui arrivait de la même direction que lui. C'est la passagère de cette voiture qui a succombé à ses blessures.

La protection des yeux

Les yeux sont non seulement les organes les plus précieux de l'homme, mais ils sont aussi les organes les plus exposés et les plus vulnérables du corps humain. Il faut donc mettre en œuvre tous les moyens pour prévenir les accidents aux yeux. Cet exposé montre comment les traumatismes oculaires se produisent, quelle est leur fréquence et par quelles mesures les accidents peuvent être évités.

Les blessures mécaniques

Les percussions contre l'œil et son voisinage provoquent souvent des blessures graves entraînant la perte du globe oculaire et de la vue. Les chocs peuvent être provoqués par des objets ou débris projetés avec violence tels que les éclats dus à une explosion, à l'éclatement d'une meule, au bris d'un regard en verre ou à la percussion d'objets solides contre la tête. Il en est de même lorsqu'un tournevis, une alène, un grattoir ou une lame de couteau dérape et pénètre dans l'œil.

En fendant du bois ou en bourrant des traverses, des nœuds ou des pierres peuvent être projetés violemment contre l'œil, déchirer le globe oculaire ou blesser ses tissus et donner lieu à des hémorragies internes. Même si la forme de l'œil n'en est pas affectée, il n'en reste pas moins que son fonctionnement est souvent altéré.

De petits corps frappant l'œil avec violence peuvent transpercer la cornée ou la sclérotique et pénétrer à l'intérieur de l'œil. Ici, ils peuvent causer de graves dégâts au cristallin, à la rétine et à la choroïde oculaire. Comme les corps étrangers traversent très rapidement les tissus sensibles, il se peut que la victime ignore l'existence d'une blessure. Elle ne consulte le médecin que lorsque les troubles visuels apparaissent.

Des 600 accidents de ces dernières années au cours desquels le globe oculaire a été perforé, 3% ont été provoqués par des contusions, 17% par des outils tranchants, des fils métalliques, etc., et 80% par des éclats.

Une centaine environ de ces blessures ont été causées par des objets de grandes dimensions.

24 par des outils (11 par des tournevis)

32 par des fils métalliques

12 par des clous

11 par des pièces de bois

Parmi les 442 accidents aux yeux provoqués par des éclats qui ont fait l'objet d'une analyse des causes,

224 (51%) sont survenus dans l'industrie du métal, dont :

100 lors du burinage

52 lors du martelage et du forgeage

20 lors du tournage

16 lors du perçage, du fraissage et du rabotage

17 lors du travail à des presses

19 lors du meulage et du polissage

111 (25%) relèvent du génie civil et des travaux du bâtiment, dont :

63 lors de travaux de piquage

40 lors du fendage de pierres

8 lors du bourrage de traverses

28 (6%) lors du travail du bois

79 (18%) lors d'autres travaux

Si des corps étrangers de très petit volume pénètrent dans l'œil sans violence et se posent sur la cornée, il arrive qu'ils s'incruster dans les couches supérieures de celle-ci. Des foyers de bactéries peuvent alors se former et provoquer une infection. La blessure peut subir une action chimique nuisible si le corps étranger contient des substances qui attaquent les tissus. Les particules du fer rouillent rapidement au contact des larmes; de fortes douleurs apparaissent immédiatement. Les petits corps étrangers peuvent être facilement extraits. Cependant, si de petites cicatrices subsistent au centre de la cornée, elles peuvent gêner le blessé longtemps et même pour toujours, car elles provoquent des déformations de l'image et des effets d'éblouissement.

Attention aux produits chimiques

Les acides agissent à froid comme les liquides bouillants. Une seule goutte peut provoquer un

ulcère sur la cornée et donner lieu, plus tard, à une cicatrice; un jet attaque aussi le voisinage des yeux et provoque une déformation et une contraction des paupières.

Les bases donnent lieu à des blessures plus graves que les acides. Quelques gouttes déjà peuvent ternir pour toujours la cornée et entraîner, avec le temps, la soudure du globe oculaire et des paupières. Le lait de chaux utilisé pour le blanchiment des caves et des écuries est une base excessivement corrosive.

La chaleur

Les liquides bouillants ne contenant aucun produit chimique actif provoquent uniquement des dommages dus à l'effet de la chaleur. Les brûlures aux yeux sont identiques à celles subies par d'autres parties du corps. Toutefois, la cornée ne se régénère pas complètement et reste terne.

Les élaboussures de plomb et d'étain en fusion peuvent évaporer le liquide mouillant la conjonctive. Il se forme alors une pellicule protectrice, et la blessure reste bénigne. En revanche, les métaux à haute température de fusion provoquent de graves lésions: une seule goutte peut traverser la cornée de part en part et détruire complètement l'œil.

Les rayonnements

Les rayonnements énergétiques de la lumière dont il faut tenir compte pour la protection des yeux

Moyens de protection

Les accidents aux yeux peuvent généralement être évités par le port de lunettes de protection ou l'emploi d'écrans. Avant d'avoir recours aux moyens de protection individuels, il faut chercher à assurer une protection collective aux emplacements de travail tels que machines, appareils et outils par des écrans fixes ou une aspiration.

Où cela n'est pas possible, le port des lunettes comme protection individuelle sera exigé. Celles-ci doivent protéger les travailleurs — selon leur activité — contre les éclats, les élaboussures, les radiations nocives, les gaz, les poussières ou les vapeurs.

Les lunettes de protection

Les conditions auxquelles doivent répondre les lunettes de protection sont nombreuses du fait des diverses possibilités d'accidents. Le genre de lunettes à utiliser doit être choisi en fonction de la nature du risque.

La monture

La monture doit être en matière de bonne résistance aux chocs et à la chaleur. Elle doit pouvoir être adaptée à la forme du visage et être bien aérée. Pour les travaux où des projections de matières en fusion peuvent l'atteindre, l'emploi de treillis métallique doit être évité, car ces matières pourraient le traverser. De même, les montures en matière plastique avec aération en toile métallique doivent être prosrites, car la matière en fusion adhérent à la toile métallique pourrait faire fondre, consumer ou même enflammer la matière plastique.

Les verres

La dimension des verres doit être choisie de façon à offrir un champ visuel assez grand. Des verres doivent en outre avoir une épaisseur suffisante pour résister aux chocs auxquels les soumettent les matières projetées.

Pour les travaux au cours desquels les yeux doivent être protégés contre les rayonnements, on trouve sur le marché une gamme de verres teintés classés par degré d'absorption. Des normes renseignent sur

se situent dans les longueurs d'ondes de 0,05 μ à 1 mm.

Ces rayonnements se répartissent en cinq groupes physiologiques :

— Les rayons ultraviolets à ondes courtes (longueurs d'ondes inférieures à 310 m μ) — rayons solaires en altitude et rayonnements lors du soudage électrique — peuvent provoquer de fortes inflammations de la conjonctive et de la cornée. Les troubles n'apparaissent pas immédiatement ou peu après l'exposition à ces rayons, mais avec un retardement de plusieurs heures. Les inflammations sont très désagréables, mais s'atténuent relativement vite.

— Les rayons ultraviolets à longues ondes (longueurs d'ondes d'environ 310 à 430 m μ) n'entraînent, même en forte intensité, pas de dommages graves.

— Les rayons visibles (longueurs d'ondes de 430 à 760 m μ) peuvent provoquer des dommages par éblouissement.

— Les rayons infrarouges (longueurs d'ondes de 760 à 1300 m μ) peuvent, en forte densité, provoquer des dommages de l'iris, du cristallin, de la rétine et de la choroïde. Ces rayons infrarouges à ondes courtes sont émis par exemple par les métaux chauffés au rouge vif et à blanc et lors de la soudure autogène.

— Les rayons infrarouges à longues ondes (longueurs d'ondes dépassant 1300 m μ) ne sont, même en forte intensité, nuisibles qu'aux parties superficielles de l'œil.

L'œil peut aussi subir un dommage sous l'influence de radiations ionisantes (rayons gamma, rayons X, particules bêta, noyaux de recul produits par des neutrons).

les degrés d'absorption valables pour les différents travaux de soudure au gaz et à l'arc électrique et sur les facteurs de transmission admissibles des verres protégeant contre les rayonnements, ceci pour les différents degrés d'absorption, dans la zone spectrale ultraviolette, visible et infrarouge.

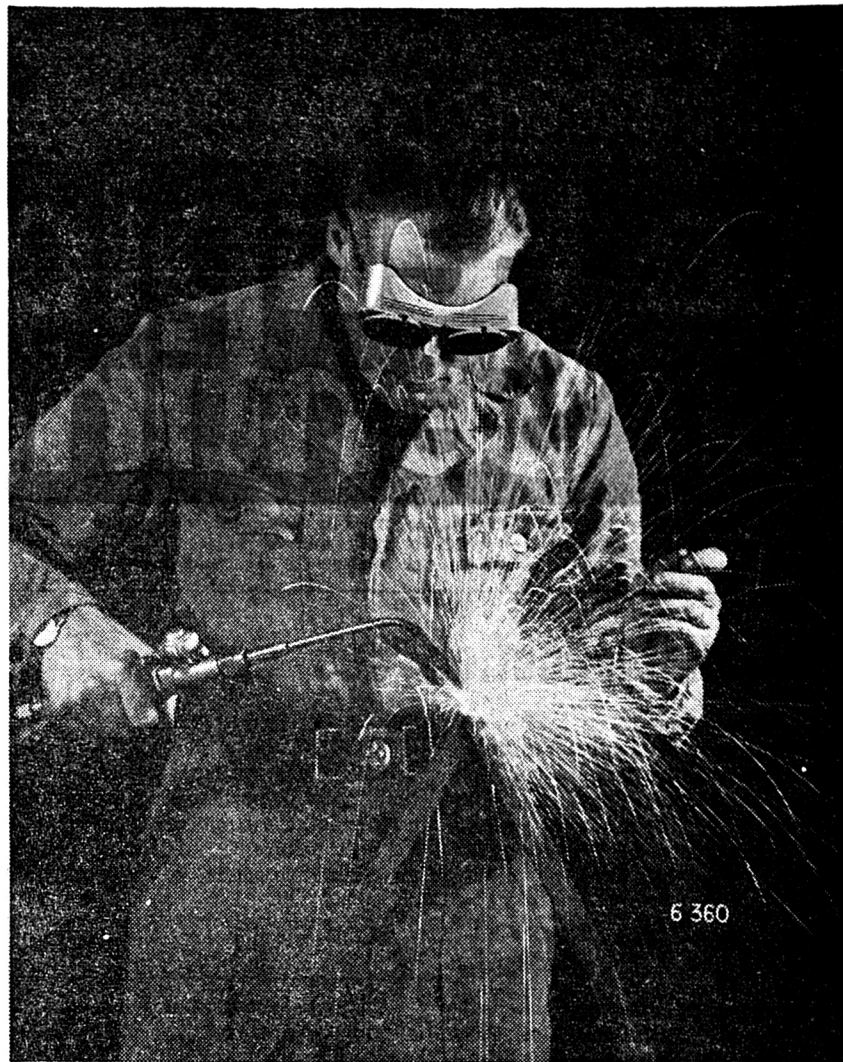
Choix des lunettes de protection

Lunettes légères, c'est-à-dire non fermées entre la monture et la tête. Elles sont utilisées pour l'affûtage de petits outils, le travail du métal par enlèvement de copeaux, aux machines à travailler le bois, pour les travaux de peinture et de laboratoire, la taille de pierres, pour les travaux de contrôle et de surveillance.

Lunettes fermées, c'est-à-dire sans espace vide entre la monture et la tête. Elles doivent être utilisées pour la soudure autogène, l'oxycoupage, l'ébarbage, partout où des éclats ou autres peuvent être projetés de tous côtés, par exemple lors du meulage, pour les travaux au pistolet de scellement, la manutention de masses en ébullition ou en fusion, telles que le goudron, les matières corrosives, comme la chaux vive, les travaux aux bains de zingage et autres.

L'accident décrit ci-après montre que l'emploi de lunettes inadéquates peut avoir de graves conséquences :

Des pylônes devaient être zingués au bain. Pour une raison de rentabilité, deux pylônes étaient traités en même temps. Les travailleurs portaient, comme cela leur avait été prescrit, des lunettes légères avec protections latérales. Une première charge fut zinguée sans difficultés; en revanche, lors de la deuxième charge, les plaques de base des deux pylônes s'accrochèrent. Alors qu'un ouvrier essayait de les dégager au moyen d'un levier, il se produisit une explosion et du zinc en fusion fut projeté hors du bain, atteignant l'ouvrier en question. Le métal pénétra derrière les lunettes qui protégeaient mal le visage et parvint dans l'œil qui fut si gravement brûlé qu'il fallut l'extraire. Si l'ouvrier



Lunettes fermées CNA, modèle 55

avait porté des lunettes fermées, le zinc en fusion aurait été retenu par la monture et n'aurait pas atteint d'œil.

Choix des verres

Les verres des lunettes de protection doivent être choisis en tenant compte des travaux à effectuer.

Verres de sécurité et lentilles incolores, optiquement neutres, surfacés. — Pour le travail du métal par enlèvement de copeaux, le travail du bois, les travaux de décapage et de peinture; la taille de pierres, pour tous les travaux aux machines à meuler, à l'air comprimé et ceux provoquant de gros éclats.

Verres de sécurité et lentilles teintées, optiquement neutres, surfacés. — Pour la taille de pierres en plein air, les travaux sous l'influence des rayons ultraviolets et infrarouges d'une certaine précision et les travaux dans une chaleur intense.

Verres ordinaires incolores de premier choix, non surfacés. — Comme verres de couverture (faces) des verres de soudeurs, mais seulement en complément de verres échancrés.

Verres ordinaires teintés de premier choix, non surfacés. — Pour le brassage, la soudure autogène courante, la soudure des métaux légers, le goudronnage; pour les aides-soudeurs à la soudure électrique, pour les cadres comme protection contre l'éblouissement.

Remarque importante: comme protection contre les rayonnements ultraviolets, les lentilles en plastique de teinte appropriée sont équivalentes aux verres de même teinte; en revanche, elles n'offrent aucune protection contre les rayonnements infrarouges.

Entretien des lunettes

Les lunettes de protection mises à la disposition du personnel ne sont généralement portées, même si elles répondent aux exigences de la sécurité, que si elles sont propres. Afin d'éviter qu'elles ne se souillent, il est recommandé de placer les lunettes d'un emploi collectif dans des boîtes adéquates.

Pour que les lunettes de protection collectives et personnelles puissent être maintenues propres, il faut installer des postes de nettoyage. Ceux-ci seront placés à proximité de lavabos et comprendront des linges propres pour sécher les verres lavés, un spray pour détacher les souillures restant sur les verres, une boîte avec du papier pour frotter les verres et un bâton de glycérine pour la protection contre la buée. Pour les lentilles en plastique, il faut utiliser un papier doux ne rayant pas.

Les lunettes doivent être non seulement propres, mais également

maintenues en bon état. Il est donc nécessaire de procéder à leur contrôle périodique. Ce contrôle peut se faire par exemple par le préposé à la distribution de l'outillage, par le personnel de l'infirmerie ou, dans de grandes entreprises, par une personne désignée à cet effet dans chaque département.

Malaises dus aux lunettes

Si le port de lunettes de protection provoque chez le travailleur des maux de tête, des troubles de la vue ou autres, il est recommandé de faire examiner l'intéressé par un oculiste, car ces malaises peuvent provenir d'un défaut de la vue ignoré jusque-là. En Allemagne, par exemple, un contrôle collectif de la vue chez des mécaniciens de précision et des électrotechniciens a montré qu'environ un tiers des personnes examinées souffraient d'un défaut visuel, dans certains cas même très grave.

Quelques résultats

L'affirmation selon laquelle le port de lunettes de protection permet de réduire le nombre des accidents aux yeux n'est pas théorique; elle est confirmée par l'expérience. Ainsi, une maison suisse, qui a introduit le port obligatoire des lunettes de protection, a obtenu les résultats suivants :

Une année avant l'introduction du port obligatoire des lunettes de protection, 65 accidents aux yeux ont été annoncés sur un effectif de 106 ouvriers, soit 61 accidents aux yeux par 100 ouvriers. Pendant la première année du port obligatoire des lunettes de protection, les accidents aux yeux se sont élevés à 33 pour un effectif de 96 ouvriers, soit 34 accidents aux yeux par 100 ouvriers.

La fréquence des accidents aux yeux s'est donc presque réduite de moitié du fait de l'obligation de porter des lunettes de protection, et cela malgré que — selon les dires de l'entreprise — cette obligation n'ait pas été respectée par tous les ouvriers. Dans un département où le port obligatoire des lunettes de protection existait depuis deux ans, la fréquence de ces accidents s'est encore une fois réduite de 50%.

Tant le port des lunettes de protection aux emplacements de travail où cela est nécessaire que la façon correcte de les porter, c'est-à-dire devant les yeux — ni relevées sur le front ni abaissées sur le milieu du nez — peuvent être stimulés par l'attitude des cadres vis-à-vis de ce problème. En donnant le bon exemple, ils contribuent dans une large mesure au succès de la lutte contre les accidents aux yeux.

Emile Marthaler
chef de section à la division
de la prévention des accidents
de la CNA

Le Grand Conseil bernois et les concentrations économiques

Jeudi, le Grand Conseil bernois s'est penché sur le problème des concentrations économiques de la faveur de quatre interpellations relatives à cette question. Ce débat était d'actualité, puisque la fusion entre Ursina-Franck et Nestlé était connue depuis la veille.

LES CONCENTRATIONS

Dans sa réponse, le conseiller d'Etat Tschumi a admis que les fusions d'entreprises constituaient une perte fiscale importante pour le canton. Les interpellateurs demandant des contre-mesures, le chef du Département de l'économie publique du canton a déclaré que la marge d'intervention du gouvernement est assez limitée du fait de notre système d'économie de marché dont un des principes est la liberté des entreprises et la libre concurrence. Le dirigisme étatique en matière de croissance et de structures économiques n'est pas toujours rentable. Preuve en est l'intervention de la Confédération dans l'industrie horlogère. « On servira mieux les intérêts de l'économie bernoise en permettant à l'industrie de produire à la cadence même voulue par les conditions du marché », a déclaré le conseiller d'Etat.

L'Etat de Berne accepte avec regret mais avec compréhension les circonstances économiques qui incitent les entreprises à s'allier à des partenaires plus forts. Il est toutefois rassurant de constater que dans les cas Wander/Sandoz, Brasserie Gurten-Feldschlösschen et Tobler/Suchard les entreprises bernoises continueront à produire sur sol bernois. Nestlé Ali-

mentana a promis pour sa part non seulement de maintenir les activités d'Ursina, mais aussi de développer. Le centre de recherche de Konolfingen sera peut-être agrandi. Les pertes fiscales se monteront à 250 000 fr., aussi bien pour le canton que pour la commune. Elles sont dues uniquement à la disparition du holding bernois. Parmi les contre-mesures nécessaires, M. Tschumi a mentionné un projet de loi sur l'encouragement de l'économie destinée à promouvoir la création de conditions locales de développement optimales. Les effets des concentrations, au sujet desquelles on a à tort parlé de « liquidation de l'industrie bernoise », seront atténués à la longue par une politique économique tendant au développement des marchés.

BOISSONS ALCOOLIQUES ET RAFFINERIE DE CRESSIER

En fin de séance, M. Tschumi a répondu à un interpellateur qui avait demandé pourquoi tant de débits de boissons sans alcool obtenaient la licence de vente de boissons alcooliques. Le conseiller d'Etat a déclaré qu'un appel à la modération était adressé aux autorités compétentes, notamment dans les communes et auprès des autorités de recours. Un postulat d'un député seelandaïs a été accepté au sujet de la composition de la Commission de surveillance fédérale de la Raffinerie de pétrole de Cressier, qui devrait comprendre aussi deux représentants bernois. Enfin, à l'issue de cette première semaine de session, le Grand Conseil a oc-

troqué une subvention de 9,7 millions de francs à la compagnie privée du Chemin de fer Emmental-Berthoud-Thoune (EBT) pour son plan de modernisation.

CARNET DU JOUR

LA CHAUX-DE-FONDS

Cinéma: CORSO, 15.00 et 20.30 «Comptes à Rebours» — EDEN, 14.45 et 20.30 «Un Beau Monstre» — PLAZA, 14.00 et 20.00 «La Fille de Ryan» — ABC, 20.30, samedi et dimanche, en plus matinées à 17.30 «La Nuit des Forains».

Musée des beaux-arts: exposition «Cinq cents sculptures de l'Afrique noire».

Pharmacies d'office: vendredi, Pillonel, av. Léopold-Robert 58a; samedi et dimanche, Neuenschwander, Industrie 1. Dès 21.00, tél. No 11.

Permanence médicale et dentaire: tél. 22 10 17.

NEUCHÂTEAU

Cinéma: APOLLO, 14.45, 20.30 «Mitraillette Kelly»; 17.30 «Il Grande Silenzio» — ARCADES, 14.45, 17.30, 20.30 «Ya, Ya, mon général» — STUDIO, 14.45, 20.30 «L'Exécuteur» — PALACE, 14.45, 17.30, 20.30 «Montre-moi ton Petit Oiseau» — BIO, vendredi à 18.40 «Un Coin tranquille à la Campagne»; 20.45, samedi et dimanche à 14.00 «Leo the Last» — REX, 20.30 «Conte Porno 1».

Pharmacies d'office: vendredi, Bornand, rue Saint-Maurice 2; samedi et dimanche, Tripet, rue du Seyon 8. Dès 23.00, tél. No 25 10 17.

LE LOCLE

Cinéma: CASINO, vendredi et samedi, 20.30, dimanche 20.15 et 14.30 en cas de mauvais temps «La Fiancée du Pirate»; samedi et dimanche 17.00 «L'Due Deputati» — LUX, vendredi 20.30 «Mourir d'Almer».

Pharmacies d'office: vendredi, Mariotti, Grande-Rue 38; samedi et dimanche, Moderne, Daniel-Jeanrichard 27. Dès 21.00, tél. 17.

Permanence médicale et dentaire: tél. 17.

TV FRANÇAISE

Vendredi 7 mai 1971

1re chaîne. — 17.00 TV scolaire. 17.30 Tennis. 18.30 Dernière heure. 18.35 Vivre au présent. 18.55 Les Taitanfriche. 19.00 Actualités régionales. 19.25 Rien que la vérité. 19.45 Télésoir. 20.15 «Adieu mes Quinze Ans», feuilleton. 20.30 «Christa», feuilleton. 21.00 Club de la presse. 22.00 Cabaret de l'histoire. 22.50 Tennis. 23.20 Télé nuit.

2e chaîne. — 18.00 Conservatoire des arts et métiers. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.30 24 heures sur la II. 20.30 «La Dénonciation», film. 22.05 Tête d'affiche. 22.55 On en parle. 23.15 24 heures dernière.

Samedi 8 mai 1971

1re chaîne. — 9.00 Télévision scolaire. 12.30 Midi chez vous. 13.00 Télé midi. 13.55 RTS promotion. 14.55 Football. 16.45 Samedi pour vous. 18.20 Dernière heure. 18.25 Micro et caméras. 18.55 Les Taitanfriche. 19.00 Actualités régionales. 19.25 Les rois de l'accordéon. 19.15 Télésoir. 20.15 Adieu mes quinze ans. 20.30 La Dynastie des Forsyte. 22.10 Samedi soir. 22.55 Télé nuit. 23.10 Boxe.

2e chaîne. — 15.40 Aujourd'hui, madame. 14.55 Football. 16.45 Gorril le Diable. 17.15 Télébridge. 17.35 Tous en forme. 17.45 Le temps du sport. 18.20 Pop 2. 19.00 Actualités régionales. Court métrage. 19.20 Colorix. 19.30 24 heures sur la II. 20.30 Grand public. 22.00 La Nouvelle Equipe. 22.50 24 heures dernière.

Dimanche 9 mai 1971

1re chaîne. — 9.10 Télématin. 9.15 Un, deux, trois. 9.30 La source de vie. 10.00 Présence protestante. 10.30 Le jour du Seigneur. 12.00 Dernière heure. 12.02 La séquence du spectacle. 12.30 Le francophonisme. 13.00 Télé midi. 13.15 Discorama. 13.45 Monsieur Cinéma. 14.30 Télé dimanche. 17.00 Le défilé aérien. 18.00 Une aventure de Sherlock Holmes. 19.10 Les trois coups. 19.45 Télésoir 20.10 Sports dimanche. 20.40 «Capitaine Fracasse», film. 22.25 Un certain regard. 23.35 Télé nuit.

2e chaîne. — 9.00 RTS promotion. 14.55 «Cendrillon aux Grands Pieds», film. 16.20 L'invité du dimanche. 17.50 Orchestre de chambre de Lausanne. 18.15 Tennis. 19.00 Les animaux du monde. 19.30 Madame, êtes-vous libre? 20.00 24 heures sur la II. 20.30 Le monde des arts. 21.30 Archives du XXe siècle. 22.10 Anicroches. 22.40 On en parle. 23.00 24 heures dernière.

MINI-GAZETTE

LA CHAUX-DE-FONDS

● Nous souhaitons bon voyage à nos amis de l'AVIVO qui, au nombre de 500, en train et en bateau, se rendront à Vevey, demain samedi. Le départ de cette sortie annuelle devenue traditionnelle est fixée à 7 h. 20, et le retour prévu pour 19 h. 01. Une heureuse journée qui, nous l'espérons, ne sera pas boudée par l'astre du jour.

● Dans la nuit de mercredi à jeudi, un ou des cambrioleurs se sont introduits dans les bureaux de la FOMH installés au quatrième étage de la Maison du Peuple. Ayant découvert la clé du petit coffre-fort déposée dans un tiroir, le ou les voleurs se sont emparés de son contenu, soit 15 000 fr. environ, dont passablement de monnaie. Il s'agissait du montant des cotisations encaissées en ce début de mois.

● Le Tribunal correctionnel composé de M. P.-A. Rognon, président, M^{me} F. Oesch et M. P. Gendre, jurés, et de M. A. Perret, substitut du procureur général, a condamné P.M. à cinq mois d'emprisonnement, moins soixante-trois jours de détention préventive, et à 650 fr. de frais.

P.M. était accusé de vols, d'escroquerie, de vol d'usage, d'ivresse au volant et d'avoir circulé sans permis de conduire. Le tribunal a tenu compte que le prévenu s'est engagé à ne plus boire d'alcool pendant cinq ans.

● Hier, à 20 h. 30, un automobiliste vaudois est reparti prématurément du stop, au carrefour rue du Grenier—boulevard de la Liberté. Il est entré en collision avec la voiture de M. S. M. de Delémont. Celui-ci a été légèrement blessé; il a pu regagner son domicile après avoir reçu des soins à l'hôpital.

BIENNE

● Adoptant une motion socialiste déposée par Ch. Gyger, le Conseil de ville de Bienna a dit non, hier soir, au projet d'aérodrome cantonal du Grand-Maraïs. Par 41 voix contre 2, en effet, le conseil a approuvé l'adhésion à l'association des adversaires de ce projet, que recommandait la motion au nom de la protection de l'environnement. Un crédit de 10 000 fr. a en outre été octroyé à cette association.

SAINT-IMIER

● La paroisse évangélique protestante a tenu son assemblée générale ordinaire le lundi 26 avril, à la cure. Il est apparu que les dépenses se montent à 326 350 fr. 11 alors que les recettes ascendent à 349 788 fr. 30, d'où un boni d'exploitation de 23 348 fr. 19. Ensuite des frais imposés par la rénovation de la Tour Saint-Martin, la fortune accuse une diminution de 20 378 fr. 96. Dans le projet du Centre de Sornetan de 1969, il avait été prévu un emprunt hypothécaire de 500 000 fr. De nombreuses paroisses ayant fait des versements uniques, le dit emprunt a pu être ramené à 250 000 fr. Son remboursement intégral sera chose faite à la fin de 1889. D'autre part, des essais sont effectués pour l'éclairage de la Collégiale afin que l'heure soit lisible sur les cadrans de la tour. La lumière projetée est trop blanche. En outre, l'assemblée autorise le conseil à demander aux Services techniques d'effectuer un essai pour l'éclairage simultané de toutes les faces de la Collégiale.

Programmes à la radio et à la télévision

RADIO

Vendredi 7 mai 1971

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous - «Rebecca», feuilleton. 17.00 Inf. 17.05 Tous les jeunes! 18.00 Journal du soir. 18.05 Magazine économique - Arrivée du Tour de Romandie à Fribourg. 18.30 Micro dans la vie. 18.59 Bulletin météorologique pour le week-end. 19.00 Miroir du monde. 19.29 Bulletin météorologique pour le week-end. 19.50 Magazine. 20.00 Charades. 20.30 Huitième Diorama de la musique contemporaine. 22.00 La terre est ronde. 22.30 Inf. 22.35 Club de nuit. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 18.55 Bonsolr les enfants! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. légère. 20.00 Inf. - Cette semaine en pays vaudois. 20.15 Perspectives. 21.15 Dialogue. 22.00 Idoles du jazz. 22.30 La Suisse à la rencontre de l'Europe.

Samedi 8 mai 1971

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 Soufflons un peu. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf., revue de presse. 8.10 Samedi-dimanche. 8.30 Route libre. 9.00, 10.00 Inf. 10.30 La Suisse à la rencontre de l'Europe. 11.00 Inf. 11.05 Le kiosque à musique. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui - Actualité en musique - Un an déjà. 12.30 Miroir-midi. 12.45 La radio propose. 13.00 Demain dimanche. 13.30 Tour de Romandie. 14.00 Inf. 14.05 Le chef vous propose. 15.00 Inf. 15.05 Samedi-loisirs. 16.00 Inf. 16.30 L'heure musicale. 18.00 Le journal du soir - Inf. 18.05 Le magazine du spectacle. 18.30 Le micro dans la vie. 19.00 Le miroir du monde. 19.30 Magazine 71. 20.00 Les histoires et chansons de Gilles. 20.20 Loterie suisse à numéros. 20.20 Fête... comme chez vous. 21.10 DC-6 pour la Liberté 21.50 H., hé, héin. boni 22.30 Inf. 22.35 Entrez dans la danse 23.20 Miroir-dernière. 24.00 Dancing non-stop.

Second programme de Sottens. — 8.00 A common language. 8.15 La revue des livres. 8.30 Livre par excellence. 9.30 Téléimages. 10.00 Le magazine économique 10.30. Le folklore à travers le monde. 11.00 Chemins de la connaissance. 12.00 Midi-musique. 13.15 Inf. mus. 14.00 Musique ancienne. 14.30 Carnet de notes. 15.30 Métamorphose en musique. 16.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 16.35 Nos patois. 16.45 Les beaux-arts 17.00 Tous les jeunes. 18.00 Rendez-vous avec le jazz. 19.00 Correo español. 19.30 Système pop. 20.00 Inf. - Cette semaine en pays jurassien. 20.20 Horizons jeunesse. 21.30 Entre nous. 22.30 Sleepy time jazz.

Dimanche 9 mai 1971

SOTTENS. — 7.00 Bonjour à tous! - Inf. 7.10 Sonnez les matines. 8.00 Miroir-première. 8.15 Concert matinal. 10.00 Le Culte protestant. 11.00 Inf. 11.05 Concert dominical. 11.45 Terre romande. 12.00 Le journal de midi - Inf. 12.25 un an déjà... 12.30 Inf. 12.45 Dimanche et la belle. 14.00 Inf. 14.05 Disco-portrait. 15.00 Auditeurs à vos marques! 15.30 Tour de romandie. 16.00 17.00 Inf. 18.00 Le journal du soir - Inf. 18.10 La foi et la vie. 18.25 Dimanche soir. 19.00 Le miroir du monde. 19.30 Magazine 71. 20.00 Portrait-robot. 21.00 L'alphabet musical. 21.30 Orphée en ville. 22.30 Inf. 22.35 Journal de bord. 23.05 Musique contemporaine 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 8.00 Bon dimanche. 9.00 Inf. 9.05 Rêveries aux quatre vents. Entre 10.45 et 11.15 Tour de Romandie. 12.00 Midi-musique. 14.00 Le feuilleton relié. «Rebecca». 15.00 Huitième Diorama de la musique contemporaine. 15.50 Chœur de la Radio suisse romande. 16.30 Centre de premières auditions de Genève. 18.00 Ensemble Alarius de Bruxelles. 20.00 Inf. 20.10 Diorama (deuxième partie).

TV ROMANDE

Vendredi 7 mai 1971

18.35 Croquis. 19.00 Babar. 19.05 «Cher Oncle Bill», feuilleton. 19.40 Téléjournal. 20.05 Carrefour. 20.25 «La Bonifas» spectacle. 21.50 Tour de Romandie. 21.55 Voix au chapitre. 22.20 Actualité artistique. 22.25 Téléjournal.

Samedi 8 mai 1971

13.15 Un'ora per voi. 14.30 Football. 17.00 Courrier romand. 17.30 Sélection. 18.00 Téléjournal. 18.05 Samedi-jeunesse. 19.00 Affaires publiques. 19.50 Deux minutes. 19.40 Téléjournal. 19.55 Loterie suisse à numéros. 20.05 Les intarissables. 20.30 Tour de Romandie. 20.35 Les Cinq Dernières Minutes. 22.30 Téléjournal. 22.40 Cérémonie de la remise des Oscars 1971. 23.15 Boxe.

Dimanche 9 mai 1971

10.00 Culte 11.00 Pourquoi l'artisanat? 11.30 Table ouverte. 12.45 Bulletin. 12.50 Télé-hebdo. 13.15 Rendez-vous. 13.40 A vos lettres. 14.05 Il faut savoir. 14.10 De Mayerling à Sarajevo. 15.40 Instants de loisirs. 17.25 CHIO. 18.00 Téléjournal. 19.00 Léonard Ragaz. 19.20 Horizons. 19.40 Téléjournal. 19.55 Les actualités sportives. 20.25 La Brigade des Maléfiques. 21.10 Entre parenthèses. 22.00 Le Ballet du XXe siècle. 22.30 Téléjournal - Artistes de la semaine. 22.40 Méditation.

ÉMILE GABORIAU

113

Le Dossier N°

77

A demi renversée dans son fauteuil, elle restait calme, son œil gardait sa clarté, même elle souriait doucement.

« Ah ! ça, pensait le paillasse un peu inquiet, aurais-je fait fausse route ! »

Si préoccupé qu'il fût, il aperçut cependant un nouvel auditeur, le doge M. de Clameran, qui, lui aussi, venait faire cercle.

— Au troisième tableau, continuait-il en faisant ronfler les « r », la vieille mandarine a donné congé à ses remords, qui sont des locataires gênants. Elle s'est dit qu'à défaut d'amour, l'intérêt fixerait près d'elle le trop séduisant jouvenceau. C'est dans ce but que, l'ayant affublé d'une fausse dignité, elle le présente chez

les principaux mandarins de la capitale du Fils du Ciel; puis, comme il faut qu'un joli garçon fasse figure, elle se dépouille à son profit de tout ce qu'elle possède: bracelets, bagues, colliers, perles et diamants; tout y passe. C'est aux maisons de prêt de la rue Tien-Tsi que le monstre porte tous ces bijoux, et il refuse, par-dessus le marché, d'en rendre les reconnaissances.

Le paillasse avait lieu d'être satisfait. Depuis un instant déjà, M^{me} Fauvel donnait des signes, bien manifestes pour lui, de malaise et d'agitation.

Une fois, elle avait essayé de se lever, de s'éloigner; mais ses forces la trahissant, elle restait clouée à son fauteuil, forcée d'entendre.

— Cependant, mesdames et messieurs, continuait le paillasse, les plus riches écrivains s'épuisent. Un jour vint où la mandarine n'eut plus rien à donner. C'est alors que le jeune bandit conçut le fallacieux projet de s'emparer du bouton de jaspe du mandarin Li-Fò, ce splendide bijou d'une valeur incalculable, insigne de sa dignité, déposé dans une cachette de granit, gardée nuit et jour par trois soldats. Ah ! la mandarine résista longtemps. Elle savait qu'on accuserait certainement les soldats innocents et qu'ils seraient

mis en croix, comme c'est la mode à Pékin, et cette pensée la gênait. Mais l'autre parla d'une voix si tendre, que, ma foi ! vous comprenez... le bouton de jaspe fut enlevé. Le quatrième tableau vous représente les deux coupables descendant à pas de loup l'escalier dérobé; voyez leurs trances, voyez...

Il s'interrompt. Trois ou quatre de ses auditeurs avaient vu que M^{me} Fauvel était près de se trouver mal, et ils s'empressèrent pour lui porter secours.

D'ailleurs on lui serrait énergiquement le bras. Il se retourna vivement et se trouva en face de M. de Clameran et de Raoul de Lagors, aussi pâles, aussi menaçants l'un que l'autre.

— Vous désirez, messieurs?... demanda-t-il de son air le plus gracieux.

— Vous parler, répondirent-ils ensemble.

— A vos ordres.

Et il les suivit de l'autre côté de la galerie, dans l'embrasure d'une porte-fenêtre donnant sur un balcon.

Là, nul ne devait songer à les observer, et personne ne les observait, en effet, sauf ce personnage à manteau vénitien que le paillasse avait salué si bas en l'appelant « monsieur le comte. »

D'ailleurs le menuet venait de finir, les orchestres prenaient une demi-heure de repos, la foule affluait dans la galerie, devenue en un moment trop étroite.

Même le soudain malaise de M^{me} Fauvel avait passé absolument inaperçu; ceux qui l'avaient remarqué, le voyant aussitôt dissipé, l'avaient mis sur le compte de la chaleur. M. Fauvel avait bien été prévenu; il était accouru, mais ayant trouvé sa femme causant tranquillement avec Madeleine, il était allé reprendre sa partie.

Moins maître de soi que Raoul, M. de Clameran avait pris la parole.

— Tout d'abord, monsieur, commença-t-il d'un ton rude, j'aime à savoir à qui je m'adresse.

Mais le paillasse s'était bien promis de s'obstiner à croire à une plaisanterie de bal travesti, tant qu'on ne lui mettrait pas les points sur les « i ».

C'est dans l'esprit et le ton de son costume qu'il répondit :

— Ce sont mes papiers que vous me demandez, seigneur doge, et vous, mon mignon ? J'en ai, des papiers, mais ils sont entre les mains des autorités de cette cité, avec mes nom, prénoms, âge, profession, domicile, signes particuliers.



VOLVO SHOW

Dans le cadre de la présentation officielle de ses nouveaux modèles Volvo vous invite à prendre le volant.

Venez voir, admirer et vous rendre compte par vous-même de tout ce que cette splendide voiture suédoise offre de nouveau.

Votre visite nous sera très agréable... et il est certain que

vous y prendrez du plaisir vous aussi.

P.S. Important: L'équipement des nouveaux modèles Volvo satisfait non seulement, mais dépasse largement toutes les exigences présentes et futures de la nouvelle ordonnance fédérale.



VOLVO

la voiture pour la Suisse.

PALAIS DES SPORTS, LA CHAUX-DE-FONDS

les 8 et 9 mai, heures d'ouverture : 8 mai, de 10 h. à 20 h., le 9 mai, de 10 h. à 19 h.

GRAND-GARAGE DU JURA S.A., 117, av. Léopold-Robert, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 14 08.

GARAGE DE LA PLACE-D'ARMES, P. Joss, 2114 Fleurier, tél. (038) 61 11 72.

AVIVO Très important

Nous rappelons aux bénéficiaires des prestations et de l'aide complémentaire cantonale AVS et AI qu'ils doivent demander une formule d'inscription auprès d'une caisse de maladie de leur choix ou auprès de la Fédération neuchâteloise de réassurance pour l'assurance maladie pour personnes âgées, rue des Parcs 113, à Neuchâtel, pour être assurés gratuitement par la Caisse cantonale de compensation. C'est absolument indispensable.

COMITÉ CANTONAL AVIVO.



La CCAP

garantit l'avenir de vos enfants

Neuchâtel
Tél. (038) 25 49 92

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS Mercredi 28 avril 1971

Naissances. — Cattin Yannick-Charles, fils de Joseph Marcel, employé de commerce, et d'Anne-Marie-Marthe née Sester. Moor Benjamin, fils de Claude-Marcel, employé de commerce, et de Marie-Claire née Léchol. Matthey-de-l'Endroit Céline, fille de Charles Henri, électronicien, et de Sonia-Christiane née Mäder. Degen Regis, fils de Rémy Philippe, mandataire commercial et de Monique-Danièle née Jeanneret. Brahier Vincent-Philippe, fils d'Aimé-Luc, fonctionnaire cantonal, et de Jacqueline-Jeanne, née Chavanne. Bois Matthieu-Didier, fils de Philippe, avocat, et de Beatrix-Katharina née Fuchs. Boillat Steve-Olivier, fils de Jacques-René, garagiste, et d'Anne-Marie-Suzanne née Gagnebin. Von Känel Dave-Nicolas, fils de Walter, chef de vente, et d'Yvette-Raymonde née Krebs.

Promesses de mariage. — Basalo José, manoeuvre, et Calvelo Josefa. Amerio Alain-Gabriel-Joseph, employé d'assurances, et Dévaud Janine-Madeleine. Fragnière Jean-Claude, ingénieur technicien HTL, et Mathys Francine-Nelly. Zürbrügg Paul-Louis-Edouard, ouv. fabrique, et Robert-Nicoud Francine. Grand-Guillaume-Perrenoud Philippe-Henri, hôtelier, et Gygli Anita.

Décès. — Comincioli Jean-Louis, représentant, né le 2 avril 1929, époux de Juliette-Hélène née Kundert (av. Léopold-Robert 78).

Lutte contre la faim



Aide suisse à l'étranger
CCP 10-1533

Soutenez les annonceurs de votre journal!



L'ENTREPOT REGIONAL COOP

Rue du Commerce 100
2300 La Chaux-de-Fonds

engage, en vue de l'extension de son rayon d'activité :

**1 chauffeur poids lourds
1 boulanger ou boulanger-pâtissier
1 magasinier pour son service de boulangerie**

Faire offres au service du personnel ou se présenter à nos bureaux. Tél. (039) 21 11 51.

bonne lunette



bonne route



Lunetterie moderne
Optique industrielle

von GUNTEN
Av. Léopold-Robert 21
La Chaux-de-Fonds
Tél. (039) 22 38 03

LIVRES

Achat, vente, échange d'occasion tous genres anciens et modernes — Librairie place du Marché tél 22 33 72.

Une CURE efficace!



Circulan vous soulagera et combattra avec succès les troubles circulatoires!

Circulan chez votre pharmacien et droguiste 1 l. Fr. 22.50, 112.90 5 40

On cherche à acheter d'occasion mais en bon état, les 4 volumes de Léon Trotsky

« MA VIE »

Tél. (039) 26 93 40.



PARTNER-LOOK

Cet ensemble en Acryl/lin à la pointe de la mode donne pour les loisirs un petit goût d'aventure. Le style désinvolte du pantalon étroit porté avec un pull lacé fera vite école. Voilà pourquoi l'ensemble existe en toutes tailles et coûte si peu! Fr. 75.- pour les adultes, Fr. 49.- pour taille 6 + Fr. 4.- par taille. Le pull peut s'acheter séparément. **Fr. 49.- Fr. 75.-**

VÊTEMENTS

ESCO

A La Chaux-de-Fonds: 62, rue L.-Robert.

Aarau, Amriswil, Arbon, Baden, Bâle, Berne, Bienne, Coire, Fribourg, Horgen, La Chaux-de-Fonds, Lucerne, Lugano, Neuchâtel, Schaffhouse, Shopping Center Spreitenbach, Sion, Saint-Gall, Thonon, Winterthour, Zurich.



SEPTIÈME FÊTE DE LA JEUNESSE JURASSIENNE

LES 7 ET 8 MAI, A PORRENTRUAY, CANTINE DE LA COLOMBIÈRE

VENDREDI 7, à 20 h. 30 :

Grande soirée récréative conduite par l'orchestre LES JAGUARS. En vedette : **LOS INCAS**

à 22 h. :

DANSE conduite par l'orchestre LES JAGUARS (5 musiciens).

SAMEDI 8, à 15 h. :

Conférence publique Hôtel du Cheval-Blanc (1^{er} étage).

à 20 h. :

Grande manifestation populaire sur la place des Bannelats : DISCOURS OFFICIELS ; résolution et vote.

à 21 h. :

Cortège aux flambeaux dans les rues de la vieille ville (place des Bannelats, allée des Soupîrs, rue Trouillat, rue Pierre-Péquignat, Grand-Rue, rue des Baïches, rue des Annonciades, rue Traversière, rue du Gravier, rue de la Colombière, place de fête).

à 22 h. :

DANSE avec l'orchestre LES JAGUARS, et productions des fanfares.

➔ BUFFET FROID — BAR — JUS DE BÉLIER — GRANDE CANTINE — Prix d'entrée : 5 fr. — ➔

à 22 h. :

Salle de l'Inter : **RÉCITAL DE MICHEL BUHLER ET DE PIERRE-ANDRÉ MARCHAND.** Entrée : 5 fr.

OFFRES D'EMPLOI

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

cherche

une secrétaire sténodactylographe à mi-temps

de langue française, sachant écrire et rédiger en français, des connaissances de l'anglais seraient souhaitables.

Date d'entrée en fonction immédiate ou à convenir.

Il est offert pour ce poste un travail varié et intéressant, au sein d'une équipe jeune et agréable.

Adresser offres manuscrites, avec copies de certificats, curriculum vitae et une photographie à l'administrateur de l'École de chimie, bâtiment des sciences II, 30, quai de l'École-de-Médecine, 1211 Genève, sous référence RM.



LE DÉPARTEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

cherche

UNE STÉNOGRAPHISANTE

pour le Service cantonal de surveillance des loyers.

Les candidates doivent être si possible de nationalité suisse et de langue maternelle française. En outre, elles doivent être en possession d'un diplôme d'une école de commerce ou d'un certificat de fin d'apprentissage et avoir une formation pratique.

Place stable, bien rémunérée, caisse de retraite.

Adresser offres manuscrites, avec curriculum vitae, à la direction du Service cantonal de surveillance des loyers, 40, rue du XXXI-Décembre, 1207 Genève.

Le conseiller d'Etat chargé du Département du commerce, de l'industrie et du travail : **André RUFFIEUX.**

Le Département de l'instruction publique

met au concours, pour les écoles techniques de Genève,

un poste de préparateur I, électronicien à l'ETS

Exigences : CFC de mécanicien pour appareils électroniques

un poste de préparateur I, magasinier à l'École d'horlogerie et d'électricité

Exigences : CFC de mécanicien

un poste de dessinateur à l'ETS

Exigences : CFC de dessinateur en bâtiment

un poste de nettoyeuse de laboratoire

Entrée en fonction à convenir.

Le cahier des charges et les formules d'inscription sont à demander au secrétariat de l'école, 4, rue de la Prairie, 1202 GENÈVE, tél. 44 77 50.

Les offres manuscrites doivent parvenir à M. Louis Hu- guenin, directeur, jusqu'au 31 mai 1971.

GENÈVE



Mémento genevois

Grand Théâtre, à 20.30 : **LA BELLE HÉLÈNE**, opéra bouffe en trois actes, de Jacques Offenbach. Direction musicale : Jean-Marie Auberson.

CONCERTS GRATUITS

Dimanche 9 mai, à 11 h., promenade du Lac, Harmonie Nautique.

TIRS MILITAIRES

Les prochains tirs militaires auront lieu les 8 et 9 mai :

Au stand de Bernex. — Samedi matin, samedi après midi et dimanche matin; société: Fraternelle de Bernex.
Au stand de Laconnex. — Samedi et dimanche matin.

Au stand de Veyrier. — Samedi et dimanche matin.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Ecole enfantine et première année primaire

Inscription des nouveaux élèves

Dans toutes les écoles du canton, les inscriptions seront prises les **vendredi 21 et samedi 22 mai 1971, entre 8 et 11 h.**

Scolarité obligatoire:

enfants âgés de 6 ans révolus au 31 août 1971

Tous les enfants nés entre le 1^{er} septembre 1964 et le 31 août 1965 doivent recevoir dès la rentrée des classes l'instruction prévue par la loi. Leurs parents sont tenus de les inscrire les 21 et 22 mai.

Scolarité facultative:

a) enfants âgés de 5 ans révolus au 31 août 1971

Les enfants nés entre le 1^{er} septembre 1965 et le 31 août 1966 pourront fréquenter la 2^e classe enfantine dès la rentrée de septembre, à condition d'avoir été inscrits par leurs parents les 21 et 22 mai.

b) enfants âgés de 4 ans révolus au 31 août 1971

L'inscription des enfants nés entre le 1^{er} septembre 1966 et le 31 août 1967 sera prise à titre conditionnel. Ces enfants ne seront acceptés dans les écoles, une fois l'organisation des classes terminée, que dans la mesure des places disponibles. Ils ne devront s'y présenter que s'ils ont en main la carte perforée qui parviendra aux parents en temps voulu.

Les enfants qui n'auront pas été annoncés les 21 et 22 mai ne seront pas admis à la rentrée des classes.

Les enfants nés après le 31 août 1967 ne pourront pas être admis à l'école pendant l'année scolaire 1971-1972.

Pour de plus amples renseignements, on est prié de consulter les affiches apposées à partir du 11 mai dans les écoles et dans les cadres réservés aux avis officiels.

Le conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique: **ANDRÉ CHAVANNE**

COLLÈGE DU SOIR

Inscriptions

pour l'année scolaire 1971-1972

Les personnes qui désirent suivre les cours du Collège du soir, dès le mois de septembre 1971, sont priées de s'inscrire au secrétariat du Collège du soir, 2-4, rue Théodore-de-Bèze (à droite en entrant dans le préau, passerelle de bois).

1. Pour la préparation d'une maturité :

du lundi 10 mai au vendredi 14 mai 1971, de 16 h. à 19 h.

2. Pour les porteurs d'un certificat de maturité sans latin, ou sans grec, désirant préparer l'examen complémentaire de latin exigé pour l'entrée en faculté de droit, ou de grec pour l'entrée en faculté de théologie :

lundi 17 mai 1971, de 16 h. à 19 h.;

mardi 18 mai 1971, de 16 h. à 19 h.

3. Pour les diplômés de l'École technique supérieure désirant préparer les examens complémentaires exigés par l'Université de Genève :

lundi 17 mai 1971, de 16 h. à 19 h.

mardi 18 mai 1971, de 16 h. à 19 h.

Nous rappelons que le Collège du soir est destiné avant tout à aider ceux qui n'ont pu, pour des raisons diverses, suivre un enseignement secondaire régulier. Il prépare aux examens de maturité types A, B, C ou moderne, aux examens de maturité externe de l'École supérieure de commerce de Genève, ainsi qu'aux examens complémentaires exigés par les facultés universitaires.

Les personnes qui désirent des renseignements généraux ou prendre rendez-vous en vue d'une inscription peuvent s'adresser au secrétariat (25 00 76), lundi et mardi après midi, mercredi, jeudi et vendredi, le matin.

IIC/II 19/4/1971

L'idée de la nouvelle prison prend corps

Lors de la séance du Grand Conseil de vendredi, les députés s'occupèrent du projet de loi par lequel le Conseil d'Etat sollicite l'ouverture d'un crédit de 1 344 900 fr. afin de couvrir les frais d'étude définitive et totale en vue de la construction de la nouvelle prison. Le rapport de M. Martin (rad.) nous apprend que c'est à l'unanimité, après préavis de la Commission des prisons que la décision a été prise.

Dans ce rapport, nous relevons d'abord que les conditions de détention actuelles à la prison de Saint-Antoine sont inadmissibles même si des détenus qui furent incarcérés à Fresnes (France) déclarent que c'est le « paradis » à côté des prisons françaises.

D'autre part, il a été admis, depuis longtemps que la nouvelle prison devrait se trouver hors de la ville. D'autre part, la prison actuelle étant vouée à la démolition, aucun frais nouveau ne devrait être fait en dehors du strict minimum. Le vieil immeuble a cependant été maintenu dans un état de propreté intérieure remarquable, et le mérite en revient à l'état-major qui dirige la prison.

Cet établissement qui ne devrait pas contenir plus de 100 détenus, dans le cadre d'une administration normale, en héberge parfois 160; c'est dire les difficultés qu'éprouve la direction dans les conditions actuelles.

L'état extrêmement déficient de cette prison de Saint-Antoine appelle certains travaux destinés à améliorer quelque peu l'établissement actuel; il a donc été jugé nécessaire de doter chaque cellule d'un W.-C. et de l'eau courante.

Le crédit nécessaire à ces améliorations s'éleverait à environ 230 000 fr., qu'il serait simple d'inclure dans le projet de loi qui vous est soumis aujourd'hui.

Un crédit de 120 000 fr. avait été ouvert pour le concours concernant la prison, concours qui eut lieu en mars 1970.

La nouvelle prison est prévue pour recevoir 300 détenus.

Le bâtiment cellulaire pour les femmes comprend 25 cellules individuelles de 2 m. 40 sur 3 m. 40, et 5 cellules de 4 m. sur 4 m. 40, dans lesquelles il est possible de mettre trois personnes.

Le bâtiment pour les hommes comprend 150 cellules individuelles et 50 cellules à trois personnes, aux mêmes dimensions que celles du bâtiment pour les femmes.

L'établissement comprend également 3 cellules de sûreté, des ateliers pour détenus, la cuisine pour le personnel et 2 chambres de garde.

En vertu de l'article 44 du Code pénal suisse, une maison d'éducation au travail sera construite, avec l'institution de semi-liberté. Cette maison d'éducation comprend 24 lits.

La conclusion du concordat romand intercantonal prévoit que Genève doit s'occuper des psychopathes délinquants de Suisse romande et du Tessin; ces délinquants sont relativement peu nombreux, mais la conception moderne de les soigner revient extrêmement cher. Le nouvel établissement a été prévu pour en recevoir une quarantaine.

En ce qui concerne la construction du quartier des femmes et de l'établissement pour psychopathes délinquants, il existe la possibilité d'envisager des étapes successives de réalisation.

UN EXEMPLE A SUIVRE...

Les pharmacies de toute la Suisse sont entrées dans la Ronde de la rose pour Enfants du monde: comment ?

Dès le 17 mai, les pharmacies vendront au prix de 2 fr et sans le moindre profit pour elles un petit sachet de pansements adhésifs de dimensions variées.

La recette est destinée à Enfants du monde, Commission nationale suisse pour l'Union internationale de protection de l'enfance qui est l'organisation faitière privée de l'enfance dans le monde.

Devant toute écorchure, coupure, brûlure, il faut songer aux pansements rapides Enfants du monde, en vente dans les pharmacies exclusivement, pendant quelques semaines.

En choisissant d'acheter une fois ce pansement, vous dont l'enfant ne manque de rien, vous aidez un enfant à qui l'indispensable fait défaut.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE GENÈVE

COMITÉ DIRECTEUR. — Lundi 10 mai, à 20 h. 30, secrétariat du PSG.

COMITÉ CANTONAL. — Lundi 10 mai, à 20 h. 15, Hôtel City, Neuchâtel.

CANTON DE NEUCHÂTEL

Groupe des députés socialistes au Grand Conseil neuchâtelois. — Séance de groupe jeudi 13 mai, à 20 h. 15, à la Maison du Peuple de La Chaux-de-Fonds. Réunion du bureau à 19 h.

JURA

COURROUX-COURCELON — Le Parti socialiste de Courroux-Courcelon invite toute la population à participer à sa grande soirée dansante à l'occasion de la fête des ouvriers. Elle aura lieu dans la grande salle du Restaurant du Raisin, le samedi 8 mai, Danse dès 20 h. 30 avec le renommé orchestre The Black Diamonds.



*Au Vieux Stand
Lutry*

CACHEMAILLE

Dans un cadre reposant
des repas soignés
à des prix étudiés

COOPÉRATIVE DES

COBAL

OUVRIERS DU BATIMENT

Gypserie-peinture
Génie civil - Maçonnerie

CARNETS DE DÉPÔTS 4 1/2 %

OBLIGATIONS 5 1/2 % 10 ans

Beaulieu 9 LAUSANNE Tél. 24 28 24

TELEPHONE PERMANENT: 20 42 51

**POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LA
VILLE DE LAUSANNE**

**CAVE DE
RENENS**

Rue de la Mèbre A. Rey S. A.

Offres spéciales:

Vins rouges en litres (verre en plus)	
Montagne	net 1.80
Rouge de table	net 1.80
Vino da Pasto	net 1.75
Utiel Montesson	net 2.-
Jumilla	2.10
Cortez Navarre	2.20
Hermitage Tarragone	2.30
Portugal	2.10
Rioja	2.10
Rosé Pelure d'ignon	2.20
Fiesta Navarre	2.35
Kramolin	2.30
Algérie	2.30
Chill	2.40
Valpolicella	2.60
Rouge français	2.90
Algérie Hoggar	2.70
Algérie «Réserve des Ruines»	2.80
Algérie Tabourka	2.80
Barbera	2.80
Côtes-du-Rhône	3.50
Goutsal Gamay romand	3.80
Beaujolais a. c.	3.95
Mâcon a. c.	4.60
Bourgogne a. c.	4.30
Beaujolais-Villages a. c.	4.90
Dôle de Sion	5.80

Vins blancs en litres (verre en plus)	
Blanc étranger	1.95
Chasselas	3.40
La Côte	3.60
Fendant Murgère	3.80
Féchy	3.80
Fendant Ravaney	3.90
Mont-sur-Rolle	3.80

Par 10 litres, rabais de 10 ct. par litre

Service à domicile: tél. 34 17 95

Même maison:

CAVE LE SOLEIL, LAUSANNE
Av. de Cour 6a - Tél. 26 92 92

VAUD

Mieux chauffé + eau chaude à profusion
avec la nouvelle chaudière combinée

cipag

- Confort et économie sans pareils
- Fonctionnement simple et pratique
- Service après-vente exemplaire

Installation par les spécialistes en chauffage.

Demander documentation à:

Cipag sa 1800 Vevey, tél. (021) 51 94 94
Fabrique de chaudières et de chauffe-eau

Meilleur marché, un tapis

KÖNIG en vaut deux

De nombreux magasins à votre service

LAUSANNE: Bas du Petit-Chêne - Rue de Bourg 14 - Place St-Laurent 22
BIENNE: König S A., place du Marché-Neuf
GENÈVE: J. Mori S A., rue du Rhône 25, rive gauche
König S A., place Grenus 13, rive droite

OFFRES D'EMPLOI

Ville de Lausanne
Corps de police
Gardes de police
Recrutement 1972

Plusieurs postes permanents de

gardes de police

en uniforme — hommes et femmes — chargés de la surveillance des parcs publics, des parcs autos, de la sortie des écoles et de la régulation du trafic, sont mis au concours.

Nous offrons:

- une activité variée;
- des conditions de travail, de salaire et de sécurité sociale très favorables.

Nous demandons:

- être âgé de 20 à 35 ans au maximum;
- avoir une bonne instruction;
- jouir d'une bonne santé et d'une réputation irréprochable.

Entrée en fonctions: février 1972.

DIRECTION DE POLICE, LAUSANNE.

Si cette offre vous intéresse, téléphonez au No (021) 20 17 11, ou utilisez le coupon ci-dessous.

P22-101

A détacher

Au commandant de la Police municipale, av. Florimont 1, 1006 Lausanne.
Veuillez me documenter au sujet de l'emploi proposé:

Nom: _____
Prénom: _____
Adresse: _____ AP-GP

HORLOGERIE BIJOUTERIE
O. MEYLAN & FILS
tél. 223690 rue de l'Ale 20 Lausanne



...nous avons l'occasion que vous avez en tête

Garage du Close't et sa.
Av. d'Echallens 17 (021) 24 04 42
Lausanne

Prêts express

de Fr. 500.- à Fr. 20 000.-

- Pas de caution: Votre signature suffit
- Discrétion totale

Banque Procrédit
2300 La Chaux-de-Fonds
av. L.-Robert 88
Tél.: 039 / 23 16 12

X Nous vous recevons discrètement en local privé.

Service express
Nom _____
Rue _____
Endroit _____

CINÉMAS LAUSANNOIS

A. B. C. Tél. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans rév.
Un western qui chauffe à blanc
CHACMOOL,
LE BATARD DE DODGE CITY
(Clakmull l'Uomo della Vendetta)
Leonard Mann, Woody Strode,
Pepper Martinelli
Batard l...
une insulte qui se lave dans le sang

Athénée Tél. 23 24 12
14.00, 17.15, 20.30 16 ans
Ce soir, nocturne à 23.30
Charles Bronson, Henry Fonda, Claudia Cardinale, Jason Robards dans le monument de Sergio Leone
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST
Le plus grand film d'aventures de tous es temps! Musique: Ennio Morricone
Parlé français

Atlantic Tél. 22 11 44-45
14.30, 17.00, 20.30 18 ans révolus
Ce soir, nocturne à 23.00
Un film **DIABOLIQUE**
dont on a beaucoup parlé
et dont on parlera encore beaucoup
LA PISCINE
Avec deux très grandes vedettes:
Alain Delon et Romy Schneider
Le film principal débute tout de suite.

Colisée Tél. 32 51 25
1re vision couleurs Palé français
En français: 15.00, 20.30 18 ans rév.
En anglais: 17.00 (sous-titré)
Dernier jour
L'œuvre géniale de Michelangelo Antonioni
BLOW-UP
avec David Hemmings, Sarah Miles
Palme d'or au Festival de Cannes

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 16 ans rév.
Ce soir, nocturne à 23.15
En 1ère vision Technicolor
George Peppard dans un superwestern dur... impitoyable... haletant!
DERNIER TRAIN POUR FRISCO
Un "suspense" à plein rail!
Parlé français

Georges V. Tél. 23 45 31
Franc 14.00 18.15, 20.15, 22.10
Vers 21.15 16 15
14 ans
Première suisse - 5e semaine
Le best seller d'Erich Segal
LOVE STORY
d'Arthur Hiller avec Ryan O'Neal et Ali McGraw Faveurs supprimées

Bel-Air Tél. 23 53 12
14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans
Première romande
Quatre-vingt-dix minutes
AUTHENTIQUES de la vie
«AMOUREUSE» d'une prostituée
CONFESSION D'UNE PROSTITUÉE
Vers. intégr. et or. sous-titré français

Bourg Tél. 22 84 22
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans
«Incomparable...» (M. Antonioni)
L'ANGE EXTERMINATEUR
Régie: Luis Bunuel
Première vision Fav. susp. à 21.00
Version originale, sous-titré franç.-all.

Lido Tél. 23 21 44
En français: 14.30, 20.30 16 ans rév.
En anglais: 17.30 (sous-titré)
Ce soir, nocturne à 23.30
Dernier jour
Barbara Streisand
au sommet de son immense talent et Omar Sharif
dans le chef-d'œuvre de William Wyler
FUNNY GIRL

Métropole Tél. 23 62 22
14.30, 17.00, 20.30 Samedi noct. à 23.00
Couleurs - Scope - 16 ans - 1re vision
LES HÉROS DE YUCCA
(The Invincible Six)
Un film d'action qui explose avec
Stuart Whitman, Elke Sommer,
Curt Jürgens, James Mitchum
Parlé français

Palace Tél. 22 13 30
14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans
Première suisse 2e semaine
Le nouveau film de Michel Deville
Maurice Ronet et Françoise Fabian
RAPHAËL OU LE DÉBAUCHÉ
En couleurs - Faveurs suspendues

Romandie Tél. 23 47 44
14 15 16 30 18.45, 21.00 16 ans
Ce soir, nocturne à 23.15
Première romande 2e semaine
Marcello Mastroianni Sophia Loren
LA FEMME DU PRÊTRE
(LA MOGLIE DEL PRETE)
produit par Carlo Ponti réalisé par
Dino Risì Parlé français



VILLE DU LOCLE

A louer

dans l'immeuble HLM en construction à la rue Gérardmer

LOGEMENTS DE 2, 3 ET 4 CHAMBRES

Loyers mensuels approximatifs, charges comprises :

2 pièces = 207 fr.
3 pièces = 279 fr.
4 pièces = 350 fr.

Confort : chauffage central, service général d'eau chaude, salle de bain, cuisine équipée (cuisinière à gaz, frigo), machine à laver automatique à prépaiement, ascenseur.

Conditions d'admission : la location est subordonnée à une norme de salaire fixée par le Conseil d'Etat.

Logements disponibles : 31 octobre 1971.

Renseignements et inscriptions : Office du logement, Hôtel de Ville, bureau No 13.

CONSEIL COMMUNAL.

Quel sera le visage de Lausanne en 1990? Agir maintenant ou étouffer plus tard

Comme nous l'avons brièvement annoncé dans l'une de nos éditions précédentes, le groupe d'étude URBAPLAN-ITEP a présenté récemment, lors d'une séance d'information, les principes pour l'établissement du plan directeur de l'agglomération lausannoise.

Pour les autorités des communes intéressées, l'heure est au choix. En effet, il faudra prendre, d'ici peu, des options fondamentales pour permettre de poursuivre les études. C'est aujourd'hui que va se décider le sort de toute la région qui s'étend de Pully à Saint-Sulpice et comprenant les secteurs de Paudex, de Lutry, de Belmont, des Monts-de-Pully, de Vers-chez-les-Blanc, d'Epalinges, du Mont, de Prilly, de Romanel, de Vernand, de Bussigny, de Chavannes, de Crissier, de Denges, d'Echandens, d'Ecublens, de Préverenges et de Renens. Les principes adoptés au cours des prochaines semaines vont déterminer toute la politique d'urbanisme pour les vingt prochaines années. Les dirigeants communaux endossent donc de très lourdes responsabilités. Un pas de plus pourra ainsi être franchi dans l'élaboration du plan directeur qui devrait aboutir à des propositions concrètes.

Les possibilités de construire des logements sont suffisantes

Les prévisions optimistes laissent entrevoir une augmentation de la population de l'agglomération lausannoise qui serait de l'ordre de 53 000 habitants d'ici à quinze ans. D'après les spécialistes, il faudrait 95 000 pièces habitables pour 1985. En plus, 45 000 pièces supplémentaires devront être offertes pour permettre d'assurer un marché équilibré au cours des années 1985-1993.

Sur l'ensemble de l'agglomération, les possibilités de construire dans le périmètre actuel des zones à bâtir devraient pouvoir répondre largement aux besoins des vingt prochaines années. Quelque 180 000 pièces habitables pourraient en effet y trouver place.

L'économie libérale est sans effet !

Le rapport d'URBAPLAN consacre un important chapitre à la question du gaspillage du terrain, ce bien le plus précieux parce que rare et non extensible.

A ce sujet, les urbanistes estiment que le surdimensionnement des zones à bâtir entraîne des investissements en équipements techniques sur un immense territoire dont une partie importante reste peu bâtie; les investissements de la collectivité restent de ce fait peu rentables. Cette situation est naturellement contraire aux notions de l'aménagement du territoire. De plus, on constate un retard dans le domaine de l'épuration des eaux. En outre, certaines communes sont sous-développées en ce qui concerne l'équipement routier, les installations sportives et souvent les zones vertes. Les finances communales s'épuisent au surdimensionnement de leur territoire et se trouvent ainsi en difficulté pour répondre aux besoins des équipements nécessaires. Les auteurs du plan directeur n'ont pas négligé l'importance croissante qu'il faut accorder à l'environnement. Comment concevoir un cadre harmonieux à notre vie quotidienne si une grande partie des terrains disponibles et équipés ne sont pas à vendre et qu'il faut surdimensionner les zones, créant ainsi un développement dispersé et désordonné? Il va sans dire que seules les régions qui auront su préserver des grands espaces disponibles

pourront faire face aux conditions nouvelles et inconnues de demain. Il faut également le reconnaître, les mécanismes de l'économie libérale sont sans effet sur le marché foncier. D'une part, l'excès d'offre ne fait pas baisser les prix et, d'autre part, la « marchandise » ne se détériorant pas, le temps lui assure une plus-value régulière. Sur le plan juridique, les conditions ne sont pas meilleures. Par exemple, le droit foncier et sa pratique sont conçus pour protéger les droits de celui qui possède le terrain. Le phénomène de thésauroisation des terrains disponibles va conduire notre société à une situation intolérable. Ce sont les experts en la matière qui l'affirment et qui demandent de modifier les « règles du jeu ». Si le processus actuel ne peut pas être changé, il faudra alors renoncer à l'objectif d'établir un plan directeur pour l'agglomération lausannoise.

Maintenir le périmètre des zones actuelles dans l'ensemble de l'agglomération, telle est la condition impérative pour mettre sur pied un plan directeur pour l'affectation du sol.

Les transports : quitte ou double

L'institut ITEP s'est plus particulièrement préoccupé de l'organisation des transports et des problèmes de la circulation. D'emblée une constatation s'impose. Le nombre des voitures dans la région lausannoise a passé de 110 à 225 pour 1000 habitants et ceci en dix ans. On remarque aussi que l'accroissement de la motorisation s'est particulièrement fait sentir dans la banlieue et dans les communes périphériques. Si la demande de transport s'est accrue, en revanche l'état des réseaux routiers et les moyens de déplacements en commun sont restés en stagnation, d'où une congestion du centre de la ville, une vitesse urbaine en constante diminution et une concentration momentanée de grandes quantités de véhicules immobiles qui sont des sources de pollution. Lausanne, comme d'autres villes européennes, se trouve dans l'impasse aussi bien sur le plan financier que technique. Le groupe d'étude propose une stratégie globale et un programme d'action afin de planifier les transports. Ce plan repose sur quatre critères de base:

- **cesser de favoriser l'automobile au cœur de la ville;**
- rendre dans toute la mesure du possible les rues du centre aux piétons;
- concentrer systématiquement les moyens financiers disponibles sur la ceinture intermédiaire et sur les liaisons aux jonctions d'auto-route;
- créer rapidement une nouvelle colonne vertébrale Ouchy—Centre—Blécherette—Romanel au moyen d'un transport en commun possédant son site propre et assurant un service fréquent et rapide. En l'occurrence, il s'agirait de prolonger la ligne du métro L.-O. et de la raccorder au chemin de fer LEB. Cette solution répondait au principe impérieux qui veut que les transports publics puissent jouir de leur site propre. La liaison nord-sud devrait être complétée par une ligne ouest nord-est, autrement dit: Renens, Dornigny, pont du Galicien, centre de la ville avec prolongation en direction du CHUV, La Sallaz, Les Croisettes, Epalinges, Chalet-à-Gobet. Cette ligne pourrait comporter une branche principale prolongée par une branche secondaire.

La mise en place d'un système de transport implique la nécessité de réserver des emplacements privilégiés pour des parkings de dissuasion et de préserver des grands espaces actuels non bâtis. Enfin, une fois les études terminées, il est indispensable de réserver aussi les corridors nécessaires pour les transports en commun en adoptant des alignements.



Vacances horlogères 1971

LIDO DI JESOLO, du 17 au 31 juillet 1971
Tout compris, 460 fr.

Du 9 au 24 juillet 1971 :

CATTOLICA 430 fr.
MIRAMARE 440 fr.
RICCIONE 460 fr.

4 jours, du 12 au 15 juillet 1971
GRISONS - PARC NATIONAL - SAENTIS - KLOTEN
Tout compris, 245 fr.

3 jours au Tessin, du 25 au 27 juillet 1971
NUFFENPASS - LOCARNO - LUINO - PONTE TRESA
Tout compris, 185 fr.

Demandez les programmes détaillés à :

AUTO-TRANSPORTS DE L'ERGUEL S. A.

Route de Villeret 4, SAINT-IMIER, tél. (039) 41 22 44

Beau et grand choix de plantes et fleurs coupées

9 mai journée des mamans



Service Fleurop-Interflora

H. HEDIGER

rue de la Serre 79

Tél. (039) 22 12 31

Dimanche 9 mai, ouvert de 8 h. à 12 h.

9 MAI

Pour vos mamans

Nos fleurs coupées
Nos arrangements
Nos plantes fleuries
Nos plantes vertes

Jeanneret

fleuriste-décorateur

Numa-Droz 90 Tél. (039) 23 18 03
(ouvert dimanche 9 mai, jusqu'à 13 h.)

FAITES LIRE NOTRE JOURNAL !

les fleurs

TURTSCHY

choix incomparable

le désir de chaque maman

Avenue Léopold-Robert 57-59
Tél. (039) 22 40 61

Vente exclusive des perles Mikimoto



HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRERIE
Av. L.-Robert 57 - La Chaux-de-Fonds - Tél. (039) 22 10 42



LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ

L'erreur de la bolchevisation des partis communistes

1971 marque le cinquantième anniversaire de la création de la plupart des partis communistes et de la scission du mouvement ouvrier dans le monde décidée en 1920 au II^e congrès de l'Internationale communiste.

Cette scission date en réalité des conférences de Zimmerwald et de Kienthal qui réunirent les partis socialistes opposés à la guerre, à la politique d'union sacrée et de vote des crédits de guerre par les grands partis socialistes tombés dans le nationalisme le plus patriotard. L'Internationale communiste réunit une partie des organisations ayant adhéré à Zimmerwald, leur aile révolutionnaire, appuyée sur la Révolution russe dont le premier geste fut de proposer un armistice général à tous les peuples en guerre et à leurs gouvernements.

Lénine n'a jamais proposé d'imposer aux nouveaux partis communistes la méthode russe et l'exemple du Parti bolchevique. Au contraire, il affirmait : la révolution sera allemande en Allemagne, française en France, anglaise en Grande-Bretagne, etc. Non seulement il admettait les voies diverses et les formes multiples des révolutions sociales dans les divers pays, mais il savait en bon marxiste que les méthodes de lutte dépendaient de l'histoire, des traditions et des conditions politiques, sociales et économiques des divers pays et de peuples différents.

Le III^e congrès communiste mondial avait adopté une résolution sur les tâches d'organisation des partis communistes, thèses élaborées par des camarades russes qui y avaient codifié leurs expériences. Dans son dernier discours, au IV^e congrès de l'Internationale, Lénine critiqua vigoureusement cette tentative d'imposer les méthodes d'organisation russe aux autres partis :

Au III^e congrès mondial, nous avons voté une résolution sur la structure des partis communistes, leurs méthodes et le contenu de leur travail. Cette résolution est excellente, mais elle est presque entièrement russe, c'est-à-dire inspirée de l'évolution russe. C'est son bon côté, mais aussi son mauvais côté. Son mauvais côté parce que — et c'est ma conviction, car j'ai relu cette résolution avant de prendre la parole — presque aucun étranger ne peut la lire. Les étrangers ne sont pas habitués à lire de pareilles résolutions. Deuxièmement, si elle est lue, aucun étranger n'arrivera à la comprendre, précisément parce qu'elle est russe — non parce qu'elle est écrite en russe. Elle est excellemment traduite dans toutes les langues, mais parce qu'entièrement pénétrée d'esprit russe. Ensuite, si un étranger, exceptionnellement, l'a comprise, il ne peut pas l'appliquer.

Lénine était donc fermement opposé à ce que les partis communistes copient la Russie. Ils devaient trouver leur propre voie, leur organisation, leur tactique, adoptées aux conditions nationales.

Ce n'est qu'après la mort de Lénine, au V^e congrès mondial, que l'on a parlé de bolchevisation des partis communistes et qu'on leur a imposé une organisation semblable à celle des Russes dans l'illégalité. Puis, sous Staline, la politique ne fut plus russe mais géorgienne, encore plus incompréhensible.

La politique actuelle de Brejnev impose la politique du Kremlin non plus par résolutions, que personne ne peut lire, mais à coups de canons et de mitrailleuses et par l'envoi de tanks de l'armée soviétique... Berlin, Budapest, Varsovie, Prague et menaces sur Belgrade.

Rien d'étonnant dès lors que les partis communistes cherchent à reprendre leur indépendance. L'Internationale dissoute par Staline en 1943 ne fut jamais réorganisée. Elle est remplacée par l'hégémonie russe sur le mouvement communiste international.

Cependant, les partis chinois, albanais, yougoslave se sont libérés de cette tutelle. D'autres réclament une plus grande autonomie. Togliatti et le Parti communiste italien revendiquaient la pluralité des centres dirigeants : Moscou, Belgrade, Pékin, Cuba...

Parmi ces partis, celui de Roumanie, bien que le pays jouxte l'URSS et soit particulièrement exposé à une nouvelle intervention militaire russe, célèbre aujourd'hui son cinquantième. Il a pris, sous la direction prudente et éclairée de Ceaucescu, une indépendance audacieuse en politique étrangère, maintenant des relations cordiales avec les communistes chinois et yougoslaves, refusant de rompre les relations diplomatiques avec Israël, élevant même sa représentation diplomatique à Tel-Aviv au rang d'ambassade, recevant le président Nixon, condamnant la politique russe en Tchécoslovaquie.

Ceauscu fit au XXIV^e congrès du Parti communiste soviétique le discours le plus courageux pour revendiquer l'indépendance des Etats communistes, la liberté des partis d'agir selon les besoins et la volonté des peuples, tout en maintenant des liens fraternels avec tous les partis communistes et socialistes du monde, sans immixtion étrangère dans leurs affaires intérieures. Il fut plus net dans ses déclarations que les Italiens et, surtout, que les Français. Je ne parle pas de nos Suisses toujours soumis. Au moment où le Parti communiste roumain fête le cinquantième anniversaire de sa fondation, je tenais à souligner que sa politique d'indépendance correspond à la pensée et à la volonté de Staline. La marche de la Roumanie vers le socialisme doit être et rester roumaine, c'est-à-dire déterminée par les intérêts du peuple et de l'Etat roumain et non par les intérêts de l'impérialisme russe. Ce parti est né du Parti socialiste roumain qui avait adhéré au mouvement de Zimmerwald où il fut représenté par le camarade Rakovski qui fut président du Conseil des commissaires du peuple d'Ukraine, ambassadeur de l'URSS à Londres et condamné à mort par Staline lors des grands procès de Moscou. Nous souhaitons que la Roumanie puisse continuer à développer librement sa politique d'indépendance dans la solidarité internationale avec tous, et de liberté du peuple qui soutient cette politique de son gouvernement.

JULES HUMBERT-DROZ.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

La Suède et le Mexique crèvent le mur de l'hypocrisie

Les représentants des gouvernements de Suède et du Mexique sont intervenus sur un ton d'une violence inhabituelle à la Conférence du désarmement. Le porte-parole mexicain s'est élevé contre la décision des Anglo-Saxons et de l'URSS d'envisager un accord limité aux armes biologiques. « Il est des projets de traité, a-t-il ajouté, qui sont plus importants par ce qu'ils ne contiennent pas que par ce qu'ils contiennent. »

Pour lui, les projets de traité soviétique et britannique ne doivent pas être considérés comme interdisant les armes biologiques, mais comme autorisant les armes chimiques. « Qui plus est, a ajouté le représentant mexicain, les armes biologiques n'ont aucune utilité pratique dans la mesure où elles sont aussi dangereuses pour celui qui les emploie que pour son ennemi. » Il suffirait donc que les deux superpuissances s'engagent unilatéralement à ne pas les utiliser pendant que l'on négocie un traité d'interdiction totale des deux types d'armes.

Non moins directe, M^{me} A. Myrdal (Suède) a affirmé que le traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais nucléaires « n'avait pas fonctionné comme une mesure de désarmement ». Tout au plus peut-on la considérer, selon elle, comme « une mesure sanitaire préventive, et avec ça modeste ».

S'agissant des essais nucléaires souterrains, M^{me} Myrdal s'est opposée, pour des raisons politiques et techniques, au concept du « seuil » en vertu duquel on interdirait les explosions nucléaires supérieures à une certaine magnitude et réparables à distance.

Autrement dit, la Suède et le Mexique ont crevé le mur de l'hypocrisie qui préside aux travaux de la Conférence du désarmement. La réalité des faits démontre clairement que les Supergrands, au lieu de rechercher un réel désarmement, préfèrent user de palliatifs qui leur permettent de faire illusion et de tempérer l'impatience des peuples. Eug. Mls.

La société socialiste reste encore à réaliser

(Suite de la première page.)

les expériences chinoise et cubaine. Au départ, a précisé l'orateur, le communisme soviétique s'est affirmé par un rythme de production supérieur à celui du monde capitaliste. Par la suite, son efficacité a été mise en cause. Ce fut en quelque sorte un constat d'échec de la politique de centralisation à outrance, une politique qui restreint le jeu du marché et celui de la liberté entre les entreprises. Les dirigeants russes se sont bientôt rendu compte que la notion du rapport marchand est un élément inévitable. D'autre part, la répartition des plus-values par un appareil administratif a conduit à des inégalités. D'où la naissance du phénomène de classe, à savoir la bureaucratie soviétique dans laquelle on peut retrouver une certaine forme d'exploitation.

La crise du système socialiste en URSS est précisément issue de divergences qui ont opposé les technocrates et les gens du parti.

La Yougoslavie de Tito a tenté quant à elle de développer une politique d'entreprise en créant l'autogestion. C'est ainsi que des comités d'ouvriers ont été appelés à gérer les usines. Ce qui n'a pas évité l'apparition d'une classe de technocrates. Cette situation devait aboutir à une exploitation mutuelle de la classe des travailleurs.

En Tchécoslovaquie, la réforme visant à rétablir les libertés du marché

a en fait dressé les technocrates contre les bureaucrates et la classe ouvrière. M. Martinet a aussi expliqué comment en Chine, malgré les communes populaires qui théoriquement devaient porter la masse au pouvoir, on est arrivé à reconstituer l'appareil d'un parti au sein duquel on a décelé certains défauts propres au système soviétique.

Le conférencier, après avoir évoqué l'expérience castriste, a aussi insisté sur l'importance que va revêtir le problème de l'intelligentsia technocrate dans l'évolution du socialisme, qui se situe actuellement dans une période de transition. L'idée d'une classe ouvrière dirigeante est un mythe, a déclaré le journaliste français qui a la conviction que la véritable société socialiste reste encore à réaliser.

K. Sch.

INSURRECTION DE PAUVRES A BROOKLYN.

— Les scènes de violence provoquées mercredi après midi dans le quartier de Brownsville, à Brooklyn, par des jeunes Noirs et Portoricains qui voulaient protester contre les réductions apportées dans le budget de l'Etat de New York au chapitre des affaires sociales, ont repris dans la nuit de mercredi à jeudi avec une force accrue et les pompiers ont dû intervenir pour éteindre une vingtaine de nouveaux foyers d'incendie allumés par les insurgés.

Vers l'introduction des congés culturels en Suisse...

(Suite de la première page)

souhaitable notamment... « que le droit au congé soit reconnu dans le cadre légal ou par des conventions collectives prévoyant des règles de financement en vue de les rendre accessibles à toutes les catégories de travailleurs, sans que cela soit au détriment des autres avantages acquis, et que soient déterminées la durée, la périodicité, les modalités, les activités éducatives y donnant droit, etc., etc. »

RÉFORME DE NOTRE SYSTÈME ÉDUCATIF ET CONCLUSIONS PROVISOIRES...

Il est hors de doute que les congés culturels doivent contribuer au développement de l'autodidactisme de l'individu et être conçus de manière à fournir démocratiquement et sans

pression aux travailleurs l'occasion et les moyens de prendre en mains leur propre éducation.

C'est pourquoi, en une époque où nos systèmes d'éducation sont destinés à subir de profondes réformes, le moment semble bien choisi d'évoquer la mise en place possible et souhaitée d'une structure complémentaire où les congés culturels seraient introduits, utilisés et appréciés, notamment grâce aux contributions du patronat et de l'Etat, ce dernier pouvant alors leur attribuer des crédits dégagés par la limitation raisonnable de la période d'étude durant la jeunesse. Ainsi naîtra une véritable éducation des adultes qui fera suite à une éducation de base de qualité, destinée plus à « apprendre à apprendre » qu'à accumuler des connaissances très vite dépassées... c. s. s.

LA REVUE DES ÉVÉNEMENTS DU MONDE

EN BREF...

Les problèmes asiatiques, et plus spécialement le « dégel » sino-américain et les perspectives d'un règlement du conflit en Indochine, ont fourni l'essentiel des conversations que les délégations soviétique et française, conduites respectivement par MM. Gromyko et Schumann, ont eues jeudi après midi à Moscou. — Plusieurs centaines de jeunes gens ont manifesté mercredi soir dans le Paseo de las Delicias, artère importante située au sud de Madrid. Les manifestants, qui portaient des drapeaux rouges et des pancartes, ont scandé des slogans et distribué des tracts signés par les commissions ouvrières (syndicats clandestins) et l'Union démocratique des étudiants (goupement illégal d'étudiants de gauche). Ils ont détruit à coups de pierres les vitrines de la Banque Hispano-Américaine située dans l'avenue. — Un ingénieur américain d'origine polonaise, Adam Teofil Muller, a été condamné jeudi à cinq ans de prison par un tribunal militaire de Varsovie pour avoir livré à des pays occidentaux des secrets industriels et militaires, il y a près de treize ans. — Deux nouvelles bouches éruptives se sont ouvertes sur les flancs de l'Etna, à 3000 m. d'altitude, non loin de celles du 5 avril dernier. Il en sort une lave qui descend vers la vallée dite du Bœuf. Les nouvelles coulées ne suscitent pour l'instant aucune préoccupation. — Un inconnu exige dix millions de francs belges (env. 800 000 fr. suisses) pour ne pas faire sauter le barrage de la Gileppe et ne pas s'attaquer à la reine Fabiola : c'est ce qui ressort d'une lettre anonyme reçue par le Parquet de Verviers (Belgique), a annoncé le quotidien bruxellois « Le Soir ». — Un bimoteur s'est écrasé jeudi dans l'Arizona, provoquant la mort de douze personnes. L'avion des Apache Airlines avait quitté Tucson pour Phoenix et l'accident s'est produit à proximité de Coolidge.

UN ESPOIR EST NÉ A PARIS

Les Etats-Unis se sont déclarés prêts jeudi, en réponse à une proposition nord-vietnamienne, à discuter de la fixation d'une date de retrait des forces armées américaines du Sud-Vietnam.

Mais ils ont demandé des éclaircissements sur les propres plans de retrait du Nord-Vietnam.

A la 112^e séance des pourparlers de paix de Paris, M. David Bruce, chef de la délégation américaine, a déclaré au chef de la délégation nord-vietnamienne M. Xuan Thuy, qu'il était prêt à discuter de la question du retrait des troupes, soit à la conférence soit en privé.

La semaine dernière, M. Thuy avait proposé que des discussions sur le retrait des forces américaines et de leurs alliés du Sud-Vietnam, s'engagent immédiatement et sans condition. Il avait ajouté que si des résultats positifs sortaient de ces discussions, « toutes les troupes participant à la guerre pourraient rapidement rentrer chez elles ».

LA CRISE MONÉTAIRE : WEEK-END DE DÉCISIONS ?

Le Conseil des ministres des finances des Six se réunira samedi matin à Bruxelles sous la présidence de M. Giscard d'Estaing, ministre français de l'Economie et des Finances, et le Gouvernement allemand a renoncé dans l'attente de cette réunion à rechercher sur le plan purement national une solution à la crise qui l'a contraint à fermer son marché des changes.

Son porte-parole a exprimé l'espoir, jeudi matin à Bonn, que la conférence permettra de trouver une « solution libérale et communautaire » à la crise.

D'ici à cette réunion en tout cas, les marchés des changes allemands, hollandais, suisses et autrichiens restent fermés. Comme la veille

aussi, seules deux grandes places sont ouvertes : Londres et Paris.

Mais, à l'issue d'un entretien entre le chancelier Brandt et ses conseillers économiques, le porte-parole du gouvernement de Bonn, M. Conrad Ahlers, a déjà déclaré jeudi que l'Allemagne fédérale ne réévaluera pas le mark. Toutefois, il n'est pas exclu qu'il soit décidé de laisser son cours flotter. Cependant, « autant que possible », une solution européenne devrait être trouvée. On sait en tout cas que le ministre Schiller est favorable à un cours flottant.

Le Gouvernement fédéral allemand veut décider d'ici à lundi prochain un train complet de mesures de stabilisation économique qui incluront des mesures monétaires, a déclaré pour sa part, hier, le chancelier Willy Brandt à son retour de Londres.

ROGERS EN ISRAËL

M. William Rogers, secrétaire d'Etat américain, arrivé jeudi en Israël en provenance du Caire, a commencé ses entretiens avec les dirigeants israéliens par la rencontre de M^{me} Golda Meir, du vice-premier ministre Yigal Allon, du ministre de la Défense Moshe Dayan et du ministre des Affaires étrangères Abba Eban, réunis à Jérusalem.

Les discussions s'annoncent difficiles. Toutefois, dans une déclaration publiée à sa descente d'avion, M. Rogers a, semble-t-il, lancé un appel à une plus grande flexibilité de l'attitude israélienne. Il a donné l'impression d'apporter éventuellement de nouvelles propositions du président Sadate sur la question d'un accord provisoire de réouverture du canal de Suez.

Il a ajouté : « Mes entretiens dans les capitales arabes n'ont fait que renforcer ma conviction qu'il n'y a jamais eu, et qu'il n'y aura peut-

être plus avant longtemps, de meilleure occasion de se diriger vers une paix juste et durable, conformément à la résolution du Conseil de sécurité. »

OUVERTURE VERS LA RDA DU GOUVERNEMENT SOCIALISTE D'OSLO

Dans le cadre de ses relations commerciales avec l'Allemagne de l'Est, la Norvège a décidé de nommer un délégué de son gouvernement à Berlin-Est et de ne plus abandonner à un seul groupe d'entreprises privées la responsabilité de ces relations d'affaires.

Les échanges commerciaux entre les deux pays en seront ainsi intensifiés, a-t-on appris jeudi à Oslo.

ITALIE : LE FASCISME ALIMENTÉ PAR ATHÈNE ?

Témoignant au procès de six jeunes anarchistes italiens, l'ancien correspondant à Athènes de l'hebdomadaire britannique « The Observer », M. Leslie Finer, a affirmé jeudi que le régime grec avait fomenté un coup d'Etat de l'extrême droite en Italie.

L'« Observer » avait publié l'an dernier un document secret envoyé à l'Ambassade de Grèce à Rome par le Gouvernement grec et qui affirmait notamment que les attentats étaient l'œuvre des services secrets grecs.

Il s'est déclaré convaincu de l'authenticité du document qui portait la signature du secrétaire général du Ministère grec des affaires étrangères, M. Kottakis.

M. Finer a encore précisé qu'il s'était estimé contraint de publier ces documents de façon à mettre en garde les dirigeants italiens contre les dangers que courait la démocratie.